

N°1288 Sahel Dimanche
du 23 mai 2008
— Prix : 250 francs

Nation

Au Conseil des ministres



Archives / ONEP

Examen et adoption du projet de loi habilitant le gouvernement à prendre des ordonnances

P. 3

Le conseil des ministres s'est réuni hier, jeudi 22 mai 2008, dans la salle habituelle de délibérations, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Mamadou Tandja, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des ministres. Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le conseil a pris les décisions suivantes :

I. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE LA DECENTRALISATION

Le conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi portant modification de la loi n° 2002-12 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources. Dans un souci de garantir l'équité et la transparence qui ont toujours caractérisé l'organisation des élections au Niger, la classe politique, dans son ensemble a accepté le principe de la reprise intégrale du fichier électoral avant les prochaines échéances. En effet, l'actuel fichier présente beaucoup de lacunes dont entre autres, les inscriptions multiples, les omissions. Pour corriger ces lacunes, un Comité a été créé en vue de lui apporter les correctifs nécessaires et il a été retenu le principe d'organiser toutes les futures élections sur la base de ce nouveau fichier. Cependant, au regard de l'état d'avancement des travaux dudit Comité, la reprise intégrale du fichier ne pourra intervenir avant la fin de la première mandature des actuels conseils municipaux, prévue légalement le 10 septembre 2008 avec possibilité de prorogation de six (6) mois.

Le Comité national chargé de piloter la reprise du fichier électoral estime que le nouveau fichier ne pourrait être disponible avant fin janvier 2009. En considérant également les délais de la mise en place de la CENI et de la préparation des opérations électorales municipales, départementales et régionales, le Conseil National de Dialogue Politique a, unanimement, accepté le principe de la prorogation du mandat actuel des conseillers municipaux qui

prend fin le 10 septembre 2008, conformément à l'article 8 de la loi n° 2002-012 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources. Ainsi, par le présent projet de loi, le mandat des conseillers municipaux sera prorogé, à titre transitoire, jusqu'au 30 juin 2009.

II. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi habilitant le gouvernement à prendre des ordonnances. Le gouvernement, dans le cadre des programmes de réformes soutenus par les partenaires, pourrait être conduit, durant l'intersession de juin à septembre 2008, à prendre des actes relevant du domaine de la loi. C'est la raison pour laquelle, il sollicite de l'Assemblée Nationale, qu'elle l'autorise à légiférer par voie d'ordonnances.

III. AU TITRE DU MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE

Le conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi instituant un Médiateur national. Devant les difficultés de tous ordres qui se posent à l'application et à l'interprétation des lois et règlements au Niger, l'institution d'un médiateur national aidera certainement à harmoniser les actions de l'Administration. Nommé par le Président de la République, le Médiateur national est une autorité indépendante chargée de recevoir et d'instruire les plaintes de tous ordres et de tous les citoyens se sentant lésés dans leur droit et de tenter de trouver des solutions à l'amiable. Il ne s'agit pas d'une institution judiciaire mais plutôt une institution administrative. Le Médiateur n'a pas de pouvoir de décision mais rend compte du résultat de ses investigations directement aux plus hautes autorités du pays notamment le Président de la République et le Premier ministre. Le présent projet de loi a donc pour objet l'institution du Médiateur national en définissant ses missions et

ses prérogatives ainsi que les modalités de fonctionnement de ses structures.

IV. AU TITRE DU MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA NORMALISATION

Le conseil des ministres a examiné et adopté les projets de textes ci-après : projet de loi portant régime fiscal transitoire de l'OPVN. L'OPVN est un EPIC créé depuis 1970 avec entre autres missions d'organiser la commercialisation des produits vivriers et la constitution de stocks régulateurs destinés à stabiliser les prix à la production et à la consommation. En 1988, l'acquisition de céréales sur les marchés excédentaires et leur acheminement vers des zones déficitaires a remplacé la constitution des stocks régulateurs, et ce pour faire face à la dégradation de la situation financière de l'office.

A cette nouvelle mission, s'est ajoutée l'institution d'un dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, avec le maintien d'un stock national de sécurité, la commercialisation des aides alimentaires et la distribution gratuite de certaines aides alimentaires. Ces mutations ont conduit l'OPVN à réaliser des missions d'ordre humanitaire et social sans adéquation avec son statut d'EPIC à régime fiscal de droit commun. C'est pourquoi en 1999 une ordonnance a été adoptée pour conférer un régime fiscal transitoire à l'OPVN en attendant le nouveau statut de l'Office. Ce régime transitoire est arrivé à terme depuis le 31 décembre 2006. Le présent projet de loi a pour objet d'accorder un nouveau régime transitoire fiscal couvrant une période de deux (2) ans à compter de janvier 2008 afin de continuer à soutenir les activités sociales et humanitaires de l'Office et de renforcer la confiance des partenaires. Projet de loi modifiant la loi n°95-018 du 18 décembre 1995 portant création de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger (CCAIAN).

(Suite en page 3)

A la Présidence de la République

Le Chef de l'Etat reçoit le président de SOS Sahel International France

Le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM. Mamadou Tandja, a reçu hier en audience, M. Marc Francioli, président de l'association SOS Sahel International France. M. Marc Francioli était accompagné par le ministre de la Compétitivité Nationale et de la Lutte contre la Vie Chère et des membres de SOS Sahel Niger. Il s'agit pour cette association de réaffirmer son soutien au Président de la République pour son Programme spécial. "Nous avons aussi évoqué avec le Chef de l'Etat le plan stratégique que nous sommes

entraînés de mettre en œuvre depuis cinq (5) ans. Car nous avons besoin de savoir si ce plan correspond bien aux préoccupations actuelles du pays", a déclaré M. Marc Francioli. Le président de SOS Sahel International France a affirmé aussi avoir évoqué, avec le Chef de l'Etat, un certain nombre d'actions exécutées par son association (construction d'un collège à Yatakala, un projet santé et un programme important de sécurité alimentaire pour trois (3) départements à savoir Tillabéry, Ouallam et Filingué). Quant au plan stratégique de

SOS Sahel International, il portera, selon M. Marc Francioli, sur les secteurs de la sécurité alimentaire avec toutes ses

composantes, le développement local, les problèmes environnementaux, la santé et l'éducation.



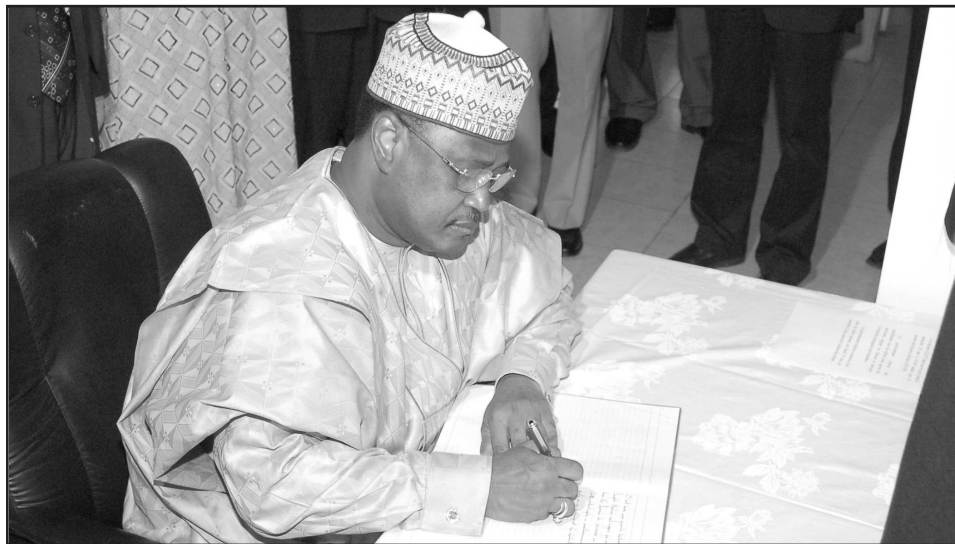
Le Chef de l'Etat avec le président de SOS Sahel International France

Elh Idrissa Hamani/ONEP

Suite au séisme qui a frappé la province du Sichuan le 12 mai dernier

Le Premier ministre, SEM. Seïni Oumarou, exprime la compassion et la solidarité du peuple nigérien au peuple frère de la République Populaire de Chine

Suite au séisme qui a frappé la province du Sichuan le 12 mai dernier, faisant plusieurs milliers de morts et de blessés, le Premier ministre, Chef du gouvernement, SEM. Seïni Oumarou, s'est rendu, hier à l'Ambassade de la République Populaire de Chine où il a signé le livre de condoléances. Cette présentation de condoléances s'est déroulée en présence de l'ambassadeur de la République Populaire de Chine au Niger, SEM. Chen Gonglai, de ses collaborateurs et de la ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Mme Aïchatou Mindaoudou. "C'est avec une grande tristesse que le gouvernement et le peuple nigériens ont appris qu'un violent séisme s'est abattu dans la province de Sichuan en République sœur de Chine. Cette catastrophe a malheureusement occasionné des pertes en vies humaines et la destruction d'importantes infrastructures socio-économiques. En cette dou-



Le Premier ministre signant le livre des condoléances

loureuse circonstance, j'adresse, au nom du gouvernement et du peuple nigériens, au gouvernement chinois, au peuple frère chinois ainsi qu'aux familles des disparus, nos condoléances les plus attristées et l'expression de notre profonde compassion", a écrit SEM. Seïni Oumarou, dans le cahier des condoléances. On se souvient que, le 12 mai dernier, un violent séisme d'une magnitude de plus 8 degrés a frappé cette province du sud-ouest de la Chine. Hier à 10 heures, le bilan était de 51151 et 288431 blessés. Selon l'ambassade, le gouvernement chinois fait actuellement tous les efforts pour sauver les survivants, soigner les blessés et prévenir l'éventuelle propagation des maladies.

M. S. Abandé Moctar

Elh Idrissa Hamani/ONEP

Le Chef du gouvernement reçoit le président de SOS Sahel International France et la Représentante résidente sortante de la FAO au Niger

Le Premier ministre, Chef du gouvernement, SEM. Seïni Oumarou a accordé hier deux audiences. Le Chef du gouvernement s'est ainsi entretenu avec le président de SOS Sahel International France, M. Marc Francioli, puis avec la Représentante résidente sortante de la FAO au Niger, Mme Helena Maria Semedo. Au terme de cet entretien, le président de SOS Sahel International France a assuré qu'il a fait un tour d'horizon avec le Premier ministre, sur les différents points de l'action gouvernementale. "Nous préparons nous-mêmes à SOS International, un plan stratégique", a-t-il affirmé. Selon ses explications, son organisme s'associe à la préoccupation du gouvernement. "Nous avons évoqué effectivement des questions essentielles que sont la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation ; des domaines sur lesquels nous intervenons depuis un certain nombre d'années au Sahel et plus particulièrement ici au Niger" a précisé M. Marc Francioli. Il a en outre assuré que le programme mis en œuvre par son organisation dans les départements de Tillabéry, Ouallam et Filingué avance selon les normes et le calendrier prévu. "Et je crois qu'il apportera une modification sensible dans la vie des populations", a-t-il conclu. Pour sa part, la Représentante résidente sortante de la FAO au Niger a précisé que son entretien avec le Premier ministre, Chef du gouvernement, se tient à la veille de son départ de notre pays. "C'est pour lui présenter les remerciements de la FAO et mes remerciements personnels pour tout le soutien que le gouvernement nous a apporté pendant notre séjour de 5 ans au Niger. Et lui faire un peu le bilan des résultats de nos activités au", a-t-elle indiqué. Cet

entretien en tête à tête a ainsi permis de parler de quelques résultats de la FAO tels que le recensement de l'agriculture et du cheptel, et les leçons à tirer de ces résultats. Elle n'a pas manqué d'évoquer les efforts du gouvernement dans plusieurs domaines tels que le redéploiement des fonds des recettes des ressources minières pour la valorisation du cheptel, la mise à la disposition des engrais aux paysans, etc. "Et on a parlé des perspectives du développement du Niger à travers la SDRP, la SDR. C'était un échange très cordial et je le remercie de tout le soutien et à travers lui, les populations nigériennes pour toute la chaleur humaine que j'ai eu à avoir pendant mon séjour au Niger....", a conclu Mme Semedo Maria Helena.



Le Premier ministre s'entretenant avec le président de SOS Sahel International France...

Housseini Garba/ONEP



... et avec la Représentante sortante de la FAO au Niger

Housseini Garba/ONEP

Office National d'Édition et de Presse

Place du Petit Marché
B.P : 13182 Niamey Niger
Tél 20 73 34 86 /87
Télécopieur : 20 73 30 90
E-mail : onep@intnet.ne Site web : tam-taminfo.com

Directeur de Publication
Saïdou Daoura

Directeur de la Rédaction

Assane Soumana
20 73 99 86
Réd en chef
Tchirgni Maimouna
Réd en chef/Adj
Mahaman Bako

Directeur Technique

Mahamane Hadi
Mahamane
20 73 99 87
Réd en chef
Elhadj Tinni
Abdoul Wahid

Secrétaire de Rédaction
Dubois Touraoua

Directrice commerciale
Sophie Ledru Gazéré 20 73 22 43

Composition : ONEP
Tirage NIN -tél : 20 73 47 98
5000 exemplaires

(suite de la page 1)

La Chambre de Commerce a connu de 1954, date de sa création, à nos jours, plusieurs mutations matérialisées par des modifications apportées à ses statuts. La dernière mutation date d'août 2000, avec la création par les pouvoirs publics des chambres régionales d'agriculture avec comme finalité, la mise en place d'un Réseau National des Chambres d'Agriculture. Aussi, il est apparu nécessaire aujourd'hui de revoir l'ancienne architecture de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, afin d'extirper le volet "Agriculture" de cette institution. La Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat deviendra donc : la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, qui ne comprendra plus que trois (3) sections. la section I : Commerce et services, la section II : Industries/BTP ; la section III : Artisanat.

V. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

Le conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi portant modification de la loi n° 2004-19 du 16 mai 2004 portant création d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et technique dénommé "Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie" (EMIG). La modification de l'article 4 de la loi 2004-19 du 16 mai 2004 a pour objet de transférer la tutelle de l'EMIG du Ministère des Mines et de l'Energie au Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie. L'objectif de cette mesure est de rechercher une meilleure cohérence du dispositif d'Enseignement Supérieur conformément à l'esprit de la Politique Nationale d'enseignement supérieur et de la recherche.

VI. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE LA DECENTRALISATION

Le conseil des ministres a examiné et adopté le projet de décret portant création, attributions et fonctionnement du Laboratoire de Police Technique et Scientifique (LPTS).

Le présent projet de décret a pour objet la création auprès du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation, d'un Laboratoire de la Police Technique et Scientifique (LTPS), commun à la Gendarmerie Nationale et à la Police Nationale. Il est financé sur le Programme d'Appui à la Justice et à l'Etat de Droit (PAJED) sur financement du 9ème FED. La mise en place d'un tel laboratoire viendra renforcer les capacités de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale. En effet, la répression d'une infraction nécessite préalablement l'identification de son auteur et le rassemblement de preuves sur sa culpabilité. Or, à l'heure actuelle, les services techniques de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale sont dépourvus de moyens appropriés à même de leur permettre de mener à bien et rapidement les investigations de recherche et d'assemblage de preuves indiciaires lors de la commission de crimes et de délits.

VII. AU TITRE DU MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA NORMALISATION

Le conseil des ministres a examiné et adopté le Projet de décret fixant l'organisation et les attributions des services centraux du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation. L'adoption de ce projet de décret permettra aux services centraux concernés de disposer de cadres juridiques et organisationnels adéquats pour accomplir leurs missions.

VIII. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

Le conseil des ministres a examiné et adopté le projet de décret portant revalorisation des pensions servies par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Le présent décret vise la revalorisation des pensions servies par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Rappelons d'abord que les pensionnés et

rentiers relevant du régime de la sécurité sociale n'ont pu bénéficier jusque-là d'aucune revalorisation de leurs pensions contrairement à ceux relevant du Fonds National de Retraites. C'est dans cette optique que les autorités nigériennes ont sollicité et obtenu le concours et l'assistance technique du Bureau International du Travail en vue d'une évaluation actuarielle des régimes gérés par la CNSS. Un rapport a été remis au Gouvernement en 2005 et une commission tripartite de validation a soumis à son tour au gouvernement des projets de textes visant notamment à : rétablir et garantir l'équilibre financier du régime des retraites ; revoir à la hausse le montant des prestations servies par la CNSS ; revaloriser les pensions minimales indexées au SMIG. Cependant, la mise en œuvre de ces recommandations tarde encore en raison des enjeux importants qui s'y rattachent. Tenant compte de cette situation, le Gouvernement a jugé utile de revaloriser les prestations servies par la CNSS en portant à un minimum de dix sept mille cent (17.100) francs CFA par mois, les pensions dont le montant est inférieur à 60 % du SMIG mensuel.

IX. MESURES INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

I. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE LA DECENTRALISATION.

Le Lieutenant SALHA MAHAMANE MANIROU, Officier des FNIS, Mle OA/SM, est nommé Directeur du Matériel et du Bâtiment des Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité (FNIS). En outre le conseil des ministres a adopté un décret mettant fin aux fonctions de Directeur Général de la Sécurité Publique au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation exercées par Monsieur ABDOULAYE AMADOU, Commissaire Divisionnaire de Police.

II. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

Monsieur MAHAMANE YACOUBA, Conseiller des Affaires Etrangères de classe exceptionnelle, 1^{er} échelon, Mle 43213, est nommé directeur de la Coopération Bilatérale Africaine.

Monsieur SOULEYMANE ISSIAKOU, Conseiller des Affaires Etrangères de 1ère classe, 3^{ème} échelon, Mle 58268, est nommé directeur Moyen Orient et Pays Arabes.

Monsieur AOUGUI NIANDOU, Conseiller des Affaires Etrangères de 2^{ème} classe, 4^{ème} échelon, Mle 61951, est nommé directeur de l'Union Africaine.

Madame SANI NANA AÏCHATOU, Conseillère des Affaires Etrangères de 2^{ème} classe, 4^{ème} échelon, Mle 68563, est nommée directrice Amérique, Asie et Océanie.

Monsieur TAHIROU OUMAROU, Conseiller des Affaires Etrangères de classe principale, 3ème échelon, Mle 40416, est nommé Directeur des Affaires Consulaires.

Madame FATOUMATA GARBA DJINGAREY, Inspectrice Principale du Trésor, est nommée directrice des Ressources Financières et Matérielles.

Monsieur ABDOULKARIM SEYNI, Conseiller des Affaires Etrangères de classe principale, 3^{ème} échelon, Mle 40080, est nommé directeur de la Cellule d'Etudes Prospectives et d'Analyse.

Monsieur HADJ BACHIR, Cadre Principal de l'Information, est nommé directeur des Relations Publiques et de la Communication, Porte-Parole du Ministère.

Ces nominations sont des réaffectations techniques internes, qui interviennent pour faire suite à la nouvelle organisation de ce ministère consécutive à la création d'un département ministériel chargé de l'intégration africaine et des Nigériens de l'Extérieur.

III. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMPETITIVITE NATIONALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

Monsieur ABBA DOSSOU, Directeur Administratif, Mle 53653, est nommé directeur des Ressources Financières et du

Matériel.

Monsieur MAHAMAN SIRADJI ADAMOU, Directeur Administratif, Mle 65373/E, est nommé directeur des Ressources Humaines.

Monsieur ABDOU SALHA, Titulaire d'un Master en Sociologie de l'Education, Mle 49904/S, est nommé directeur des Statistiques.

Mme BELLO HAOUA DABOUGUI, Chef de Division d'Administration Générale, Mle 44165/C, est nommée Directrice des Etudes et de la Programmation.

Monsieur AMADOU HASSANE BOUBACAR, directeur Administratif, Mle 79167/A, est nommé Directeur de la Législation.

Mme TCHIARI FALMATA SOUTALMA, Professeur d'Enseignement Secondaire, Mle 27784/Y, est nommé Inspectrice Générale des Services.

Monsieur DIORI MOUSSA, Directeur Administratif, Mle 60395/T, est nommé Inspecteur des Services.

Monsieur OUSMANE CHAIBOU, Directeur Administratif, Mle 66801/T, est nommé Inspecteur des Services.

Il s'agit pour ce nouveau département ministériel de parachever la mise en place de l'équipe des responsables de ses services centraux conformément à son organigramme.

IV. AU TITRE DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

Mme SIDIBE née OUSMANE ALIMATA, Maître-Assistant à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, est nommée Conseiller Technique du Ministre.

Monsieur IDDE BEBE HASSANE, Ingénieur en Chef, Mle 65006/E, est nommé Conseiller Technique du Ministre.

V. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Monsieur KARIMOU IDRISSE, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Mle 30374, est nommé Inspecteur Général des Services (poste vacant).

Monsieur MAHAMAN SABIUO GAMBO, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Mle 44141, est nommé Inspecteur des Services (poste vacant).

Monsieur ANOUTAB ABDOUL MOUMOUNE, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Mle 50218, est nommé Conseiller Technique du Ministre (poste vacant).

Monsieur MALLAM SOULEY MALLAM ISSA, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Mle 50280, est nommé Directeur de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives, en remplacement de Monsieur Ali Boureima, admis à un poste à la COFEGES.

Monsieur ANGO DAOURA, Inspecteur Adjoint du Travail, Mle 79428, est nommé Directeur de la Législation (poste vacant).

Monsieur RIBA DAN MADAM, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports à la retraite, est nommé Président du Conseil d'Administration du Stade Général Seyni Kountché (poste vacant).

VI. AU TITRE DU MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES

Dr. AG ARYA MOUSSA, Enseignant-Chercheur à l'Université Abdou Moumouni, est nommé Conseiller Technique du Ministre.

Dr. SEYNI ABOUBACAR, est nommé Inspecteur des Services.

Dr. ZOURKALEINI MAÏGA, est nommé directeur de la Santé Animale.

Mme MAGAGI IBRAHIM BALKISSA, Chef de Division d'Administration Générale, Mle 57045/M, est nommée directrice des Ressources Humaines (poste vacant).

VII. AU TITRE DU MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

Monsieur ADAMOU MAMOUDOU, Ingénieur Hydraulicien, Mle 53952/R, est nommé Inspecteur des Services (poste vacant).

VIII. AU TITRE DU MINISTERE DE LA POPULATION ET DES REFORMES

SOCIALES

Madame SEYDOU MARIAMA, Inspectrice de l'Action Sociale, est nommée Directrice de la Communication Sociale (création).

Madame OUSMANE FATIMA HALIDOU, Directeur Administratif, Mle 40071/L, est nommée directrice des Ressources Financières et Matérielles (confirmation).

IX. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET LOISIRS CHARGE DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ARTISTIQUE

Dr. MOUNKAÏLA ABDO LAWALI SERKI, Enseignant-Chercheur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Mle 04/329/UAM, est nommé Directeur du Livre et de la Lecture Publique, en remplacement de Maï Moustapha Fernand, appelé à d'autres fonctions.

Madame ALI DOUNGOU AMINATOU, Professeur d'Enseignement Secondaire, Mle 71268, est nommée Directrice des Etudes et de la Programmation (poste vacant).

Monsieur MAHAMANE BATOURE ADAMOU, Professeur d'Enseignement Secondaire, Mle 67322/K, est nommé Directeur Général du Palais des Congrès (poste vacant).

Monsieur MAMANE IBRAHIM, Conservateur de Musée, Mle 46286/E, est nommé Directeur du Musée National, en remplacement de M. Mahamadou Kélessi admis à faire valoir ses droits à la retraite.

X. AU TITRE DU MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE.

Monsieur OUMAROU MAKAMA BAWA, Titulaire d'un DES en Anthropologie du Développement, est nommé Conseiller Technique du Ministre (poste vacant).

XI. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Monsieur AMADOU ABDOU DIORI, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Mle 441135/W, est nommé Directeur de l'Insertion des Jeunes Formés (création).

B. AU TITRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Monsieur ADO BALLA, Directeur Administratif, Mle 51756, précédemment au Gouvernorat d'Agadez, est nommé Secrétaire Général de la Région de Diffa.

Monsieur HABOU MAMANE, Directeur Administratif, Mle 56714, précédemment Secrétaire Général de la Région de Maradi, est nommé Secrétaire Général de la Région de Dosso.

Monsieur DAOUA ALI HAMA, Directeur Administratif, Mle 57956, précédemment Secrétaire Général de la Région de Diffa, est nommé Secrétaire Général de la Région de Maradi.

Monsieur ISSOUFOU OUMAROU, Directeur Administratif, Mle 51392, est nommé Préfet du Département d'Arlit.

Le Chef de Bataillon DADIS ADAM, Officier des FAN, Préfet par intérim du département de Tanout, est nommé Préfet du Département de Tanout.

Monsieur MAMANE BOUBACAR, Agent de Maîtrise à la Cominak, est nommé Préfet du Département de Kantché.

Le Lieutenant SAADOU OUMAROU, Officier des FAN, est nommé Chef de Poste Administratif de Bermo.

Le Lieutenant ADAMOU ABDOU, Officier des FAN, est nommé Chef de Poste Administratif de Tassara.

Le Lieutenant ADAMOU SALEY, Officier des FAN, est nommé Chef de Poste Administratif d'Abala.

Monsieur IDRISSE BOUBACAR, précédemment Chef de Poste Administratif de Tassara, est nommé Chef de Poste Administratif de Falmèye.

Monsieur SEYBOU TAMOUDARI, Mle 61679 Ancien Secrétaire Général de la Préfecture de Tillabéri, est nommé Chef de Poste Administratif de Damagaram Takaya.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la République a levé la séance ".

M. Saidou Halidou, directeur du département de la Décentralisation et de la Déconcentration au Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat (HCME)

" La plupart des dérives observées au niveau des communes, notamment en matière de gouvernance administrative et financière, sont globalement imputables à l'absence d'un personnel administratif qualifié "

Réalisée par Saïdou Daoura

M. le directeur, quatre ans après les élections locales, quel bilan faut-il tirer de la décentralisation au Niger ?

A priori, je ne sais pas si on peut objectivement parler, aujourd'hui, d'un bilan de la décentralisation, quatre ans seulement après l'installation officielle des communes. La difficulté d'un tel exercice est qu'on est exposé au risque d'une appréciation forcément biaisée de la décentralisation, car se fondant essentiellement sur des situations que je pense conjoncturelles et factuelles, alors que la décentralisation est d'abord et avant tout un processus et un pari sur l'avenir que l'on ne peut rationnellement apprécier que sur le long terme, ou à tout le moins, sur le moyen terme. On peut néanmoins dresser un état des lieux, sinon un tableau de la situation des premières années de démarrage de ce processus.

De ce point de vue, les premiers constats qu'on peut établir s'expriment en terme d'avancées et de pesanteurs : sans aller dans l'exhaustivité, on retiendra au titre des avancées, l'installation officielle et effective des communes et de leurs organes délibérants et exécutifs. En effet, en dépit de tout ce que l'on peut dire et qui relève plus du sensationnel, les 265 communes existent, et elles constituent aujourd'hui une réalité institutionnelle incontestable. Il faut surtout préciser à ce niveau que l'installation physique des 265 communes à la base de l'organisation administrative a modifié visiblement et considérablement le paysage et le décor institutionnels du pays. Ainsi, en descendant à la base pour s'arrimer avec l'espace coutumier, la communalisation intégrale retenue par les pouvoirs publics comme porte d'entrée principale de la décentralisation au Niger, a permis d'élargir sensiblement la base territoriale du pays légal qui s'arrêtait jusque-là au niveau intermédiaire de l'ancien arrondissement, alors que le pays réel s'étend jusqu'au village. Ce qui, de toute évidence, permettra de mieux organiser et de mieux gérer notre développement et créer ainsi à terme, les conditions idoines pour mieux " rendre son âme au pays profond ". Mais de manière générale, comme élément de constat positif, au terme de cette première mandature, on peut retenir que l'institution communale existe aujourd'hui et cherche à remplir ses missions, même si le chemin à prendre pour répondre aux nombreuses attentes des populations reste encore long, en raison certes, de la situation propre des élus sur laquelle beaucoup a déjà été dit, mais également de certaines pesanteurs liées à l'indigence matérielle d'un grand nombre des communes et l'analphabétisme ambiant qui caractérise l'environnement général des communautés rurales notamment. Beaucoup de communes sont totalement enclavées, certaines n'ayant eu leurs premières infrastructures qu'à la faveur des opérations du Programme spécial du Président de la République ou des interventions des partenaires au développement. L'absence d'un personnel administratif minimum propre et de qualité au niveau de la plupart des communes rurales notamment. En effet, faute d'un personnel administratif minimal, l'administration municipale, au niveau de plusieurs communes, est réduite à la seule personne du maire ou de ses adjoints qui, dans nombre de cas, sont peu ou pas préparés aux tâches de gestion administrative et financière. Cette situation se traduit dans les faits par l'incapacité de plusieurs communes à faire face à leurs fonctions d'édilité (activités de première installation et organisation des services) et assurer le fonctionnement au quotidien de l'administration municipale à savoir : programmation, préparation, adoption et exécution du budget, gestion financière et comptable, organisation et gestion des services, courrier, enregistrement, transmission des actes, publication des lois et règlements et archivage, etc. Du reste, la plupart des dérives observées sur le terrain, notamment en matière de gouvernance administrative et financière, sont globalement imputables à l'absence d'un personnel administratif qualifié au niveau des communes. Il y a aussi la très forte tendance à la politisation de la gestion municipale, l'approche partisane prenant

généralement le pas sur les considérations administratives et managériales. Au cours de cette première mandature, la commune a surtout été perçue plus qu'une simple circonscription électorale qu'un espace de développement impliquant forcément l'ensemble des habitants et acteurs présents sur le territoire. L'autre faiblesse, c'est la non-implication de la société civile dans la gestion des affaires locales, cette dernière se faisant beaucoup plus présente en milieu urbain et se focalisant beaucoup plus sur les enjeux de gestion du pouvoir central. Mais comme faiblesse au cours de cette période de démarrage de la décentralisation, il faut surtout relever, la faible organisation du dispositif d'accompagnement par l'Etat qui a mis du temps à prendre forme, laissant ainsi la place aux seuls appuis des partenaires qui étaient condamnés à intervenir sans un cadre organisé, posant ainsi la question de la visibilité et de la traçabilité des diverses et nombreuses actions entreprises notamment en matière de renforcement des capacités.

Quel a donc été le rôle de l'Etat au cours de ces premières années de démarrage ?

Comme rôle important et même fondamental, il faut surtout relever, et le souligner avec force, que l'Etat a créé les conditions idoines d'un bon démarrage de la réforme, en organisant des élections transparentes et crédibles et reconnues comme telles par les acteurs internes eux-mêmes et la communauté internationale dans son ensemble. Il s'agit là incontestablement d'un geste fort et nécessaire pour une réforme qui intervenait pour la première fois à ce niveau. Par la suite, certainement du fait du contexte d'intervention des élections locales et d'installation des communes, l'Etat a pris un temps, nous espérons le temps d'observation afin de mieux s'organiser, pour organiser l'accompagnement des jeunes collectivités territoriales et de la réforme en général. En effet, les élections locales intervenaient dans le contexte de l'année 2004 où l'Etat organisait successivement trois scrutins à savoir, les élections législatives, les élections présidentielles à deux tours et des élections locales qui intervenaient pour la première fois, et au niveau des 265 circonscriptions électorales. Aussi, l'année 2005 qui a vu l'installation des organes délibérants et exécutifs des communes coïncidait comme par enchantement, à une année de difficultés alimentaires aiguës pour le pays et auxquelles les autorités nationales nouvellement réélues devaient apporter des réponses urgentes et crédibles. 2005 était également une année fortement marquée par des contestations sociales et revendications corporatistes de toutes sortes, toutes de nature à éloigner l'autorité publique du champ des réformes qui sont aussi perçues comme porteuses de remise en cause et nécessitant de surcroît des ressources pas forcément disponibles au niveau de l'Etat.

Mais le temps d'observation passé, on constate que l'Etat commence effectivement à s'organiser. On l'a vu cette année 2008 avec l'organisation en janvier de la Conférence des cadres de l'administration territoriale et tout récemment encore au mois d'avril, à travers l'organisation successive de la Conférence des chefs traditionnels et des Journées des Communes, toutes ces rencontres étant placées sous le Haut patronage du Président de la République et sous la présidence du ministre d'Etat assurant la tutelle générale des collectivités territoriales. Toutes ces rencontres, centrées sur la problématique du développement local et du financement de la décentralisation, ont mis en évidence le rôle de l'Etat et des autres acteurs dans l'accompagnement de la décentralisation. L'Etat s'organise également à travers un certain nombre de mesures institutionnelles, notamment la relecture complète du cadre juridique de la décentralisation dont les limites ont été mises en évidence au cours de ces premières années de gestion municipale et qui se traduira par l'élaboration d'une loi d'orientation sur l'organisation et l'administration du territoire de la République actuellement en cours de discussion au niveau de



M. Saidou Halidou

l'Assemblée nationale, un Code général des collectivités territoriales et le décret portant Charte de la Déconcentration, tous en voie de finalisation et de nature à créer les conditions juridiques et institutionnelles d'un meilleur accompagnement technique des collectivités territoriales et de la décentralisation en général. Dans le même chapitre des mesures juridiques et institutionnelles déjà prises par le gouvernement, il faut mettre la révision récente de l'ordonnance portant statut de la chefferie traditionnelle dont la loi vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale et qui rend désormais cette institution séculaire plus en phase avec ses missions et plus en harmonie avec le nouveau contexte de décentralisation.

Au titre des mesures d'accompagnement financier, il faut notamment relever les dispositions pertinentes de la loi minière qui accorde aux collectivités communales des régions concernées 15% des redevances et dont l'application effective s'est opérée au niveau des communes des régions d'Agadez et de Tillabéri. De manière beaucoup plus structurelle, il faut surtout faire des réflexions très avancées au niveau du gouvernement par rapport à la définition d'un dispositif national d'appui financier aux collectivités territoriales dont plusieurs études préalables conduites par le Haut commissariat à la modernisation de l'Etat ont montré la pertinence et la faisabilité. C'est dire au total que l'Etat s'est certes peu manifesté sur le terrain de l'appui aux collectivités au cours de ces premières années de démarrage, mais l'Etat a surtout pris le temps de mieux s'organiser pour mieux faire face à ses responsabilités.

Tout récemment, vous avez organisé des séminaires à l'attention des journalistes et des parlementaires sur la question de la décentralisation. Pourquoi le choix de ces deux catégories d'acteurs ?

Cette activité s'inscrit dans le cadre du Projet d'appui à la décentralisation (PAD) mis en œuvre par le Haut commissariat à la modernisation de l'Etat sur financement d'un don du Fonds Africain de développement (FAD) de la BAD et dont je coordonne les activités en tant que Directeur du Département de la Décentralisation. A travers l'activité que vous évoquez tantôt, il s'agit pour nous, dans le cadre de ce projet, de créer les conditions d'élargissement du champ de portage de la réforme décentralisatrice qui est malheureusement perçue par nombre d'acteurs comme seulement une " affaire de l'Etat " et de son administration, la décentralisation étant définie ou réduite à une simple réforme administrative. Pour nous, il est impérieux de partager et de faire approprier la réforme par l'ensemble des acteurs socio-politiques et des citoyens en général, afin de créer les conditions de sa meilleure compréhension et donc de sa pérennisation dans notre culture administrative. De ce point de vue, nous avons pensé que les journalistes, toute tendance et tout courant confondus, de même que les parlementaires, constituent des canaux pertinents pour accompagner l'Etat ou du moins l'administration dans le portage de la décentralisation. Cela est d'autant plus simple pour nous que ces deux acteurs sont déjà organi-

sés en " réseaux pour la décentralisation et le développement ". Le choix de ces deux acteurs clés se justifie par le fait que le journaliste est au cœur de l'information citoyenne, et la liberté de la presse, qui est une des réalités les plus visibles de l'ouverture démocratique au Niger, nous semble être une grosse opportunité. Le député, quant à lui, est à cheval entre le national et le local, en ce sens qu'il est à la fois au cœur de la définition, de l'évaluation et du contrôle des politiques publiques conduites et mises en œuvre par le gouvernement. Mais également le député est au cœur des politiques et des pratiques locales du fait de sa double position d'interface politique entre les populations à la base et les institutions nationales et de membre élu ou de droit des organes délibérants des collectivités territoriales. Une meilleure compréhension de la réforme par ces deux acteurs créera davantage les conditions de son appropriation par le plus grand nombre des citoyens des zones rurales comme des zones urbaines.

Mais vous semblez apparemment vous limiter à ces deux acteurs ?

Non, pas du tout. Nous pensons que les autres acteurs de la société civile constituent des alliés potentiels importants pour la décentralisation, même si pour l'instant, nombre des structures qui la composent ont un peu l'esprit ailleurs. Pour tout ce qu'elle représente, il est nécessaire que la société civile s'organise davantage pour mieux organiser le développement au niveau local et améliorer ainsi les conditions de vie à la base. Pour ce faire, dans notre stratégie d'élargissement du champ de portage de la réforme décentralisatrice, nous avons également dans notre objectif à court terme, la composante féminine à travers les différents réseaux des femmes, de façon à améliorer l'accès des femmes à la sphère municipale, mais également l'association des chefs traditionnels dont les membres sont des acteurs incontournables de la gestion locale. Mais, dans notre démarche, nous avons surtout pensé qu'il est temps d'introduire le débat sur la décentralisation à l'école par son introduction dans les programmes d'enseignement à travers une discipline-mère, notamment l'instruction civique. Il faut dire ici que s'il est vrai que notre génération a pensé et conçu la décentralisation, c'est surtout nos enfants qui sont aujourd'hui à la maternelle et au primaire qui la vivront et la feront vivre en grandeur nature. Il est donc temps qu'ils l'apprennent dès maintenant.

Peut-on, enfin, faire une lecture positive de la décentralisation aujourd'hui ?

Je dirai que la décentralisation devient une réalité, dans les esprits et les pratiques, certes, mais elle ne semble pas toujours pleinement intégrée par ses acteurs, ni dans sa compréhension, ni dans les mutations qu'elle doit nécessairement induire dans les compétences, les relations et les moyens. La commune est aujourd'hui encore perçue comme une sorte de successeur, sous un autre nom, de l'arrondissement, sans que la coupure statutaire soit clairement appréciée. Il subsiste en corollaire des comportements imprégnés de hiérarchie, qui manifestent une relative propension à faire de la commune, plutôt qu'un partenaire, un auxiliaire, notamment financier, de l'administration territoriale. Mais en dépit des insuffisances que nous avons décrites et qui sont globalement imputables au contexte de démarrage de la réforme, on peut faire une lecture positive de cette situation qui, rappelons-le encore une fois, s'inscrit dans le cadre d'un long processus. Les tâtonnements et les dysfonctionnements que l'on constate font partie intégrante des aléas de démarrage d'une réforme de cette envergure. Il importe surtout d'avoir une démarche proactive, les identifier, les avoir à l'esprit et se mettre résolument dans une perspective de correction. C'est de ce reste là un des enjeux majeurs de la réforme.

Ibro Youka / ONEP

L'Air du temps

La clique de Patterson et consorts : méfiez vous !

Suite au tirage au sort du jeu concours Fifa et Caf, votre numéro mobile gagne un super lot. Veuillez contacter M. Patterson pour le retrait de votre lot, au 00447045794705 ". Si vous recevez ce message ou un autre du genre sur votre téléphone portable ou dans votre boîte email, méfiez-vous. Sinon, vous tomberez, à coup sûr, dans la nasse d'escrocs tapis dans la jungle... du progrès technologique. En effet, ces mots, si bien écrits et assez généreux pour donner de la salive aux amateurs du gain facile, ont déjà fait beaucoup de victimes inconsolables dans des pays de la sous-région, notamment au Sénégal où beaucoup de proies ont irrésistiblement mordu à l'hameçon de la bande à Patterson et consorts. Cette clique, citée comme étant ces derniers temps, la véritable bête noire des irréductibles de la fortune gratuite et facile.

Le modus operandi du mystérieux monsieur Patterson et compagnie consiste à contacter leurs interlocuteurs, félicitations aux lèvres, en leur faisant croire qu'ils viennent de gagner des lots à des jeux concours (auxquels vous n'avez jamais participé !) ou autres dons d'organismes charitables. Les cadeaux (évidemment empoisonnés) sont généralement composés de voitures, de motos, d'ordinateurs ou autres objets très prisés. Pour vous mettre en confiance, ces messieurs vous font croire dans un premier temps que vous n'aurez aucun frais à payer et que la livraison vous parviendra d'ailleurs dans les jours à venir. Après ils vous laissent un numéro de téléphone que vous devez appeler en vue les formalités d'embarquement. Et c'est là que tout se joue. Car, ils vous diront après que des difficultés sont survenues au cours du transit et que vous devrez faire un petit effort en leur envoyant, illico-presto, une certaine somme (300.000 F, 500.000 F, voire plus) pour débloquer la situation. Et le vilain tour est joué. Une fois l'argent expédié, plus de correspondant sur le réseau ! A ce stade, il ne vous reste qu'à réaliser et à admettre qu'en fait, le scénario est très beau et alléchant pour être vrai et palpable. Comme quoi, la nouvelle révolution technologique ne saurait se faire sans quelques fâcheux revers. Il était aisé de deviner qu'avec leurs mille et une merveilles, l'Internet et la téléphonie mobile pouvaient également servir d'outil approprié, pour des individus malintentionnés, pour préparer et réussir rondement quelques sulfureux forfaits. Face à cette réalité qui crève l'œil (mais surtout les bourses des amateurs du gain facile) les services de police ont jugé utile d'introduire dans le registre des délits contemporains les notions de cybercriminalité et d'escroquerie de type 419.

Assane Soumana

C'est arrivé

Les chiens policiers de la capitale française seront désormais dotés de chaussettes "avec semelle en caoutchouc anti-perçement" afin de protéger leurs pattes ou de "préserver la scène de crime", a indiqué mercredi la préfecture de police de Paris, dans sa lettre d'information. La préfecture précise que ces chaussettes ont été mises au point par ses services techniques pour les chiens de l'unité cynophile de la police urbaine de proximité.

"Dorénavant, le maître chien de ce service pourra envoyer son limier sur tous les terrains d'intervention sans s'inquiéter pour les pattes de l'animal souvent mises à rude épreuve lorsque le sol est accidenté suite à un attentat ou un éboulement" ou "bien rendu impraticable" lors de certaines opérations anti-stupéfiants, indique la lettre d'information. Elles permettent également de "préserver la scène de crime", ajoute la lettre précisant que la préfecture "signe ainsi la première collection de chaussettes canines opérationnelles".

Entre nous

Il n'est pas rare de tomber, dans certains quartiers de la ville de Niamey, sur des caniveaux à ciel ouvert barrant des rues entières, obligeant les usagers à rebrousser chemin pour prendre d'autres détours. Le cas le plus inacceptable se trouve au niveau de la voie longeant l'ancien cinéma Sony Ali Ber, en plein centre ville, où depuis des mois, les automobilistes sont interdits d'accès du fait d'un trou béant coupant la route sur toute sa largeur. En effet, les plaques de fer censées servir de passerelle sur la canalisation ont été carrément démontées. Entre nous, étant entendu qu'en plus des dérangements ces canalisations constituent des pièges mortels pour les usagers non avertis, il incombe à ceux qui en ont la charge de réparer de telles anomalies.

Faits divers

Maradona prêt à couper la "Main de Dieu" pour Julia Roberts

L'ancienne légende du football argentin Diego Maradona s'est dit prêt à couper la "Main de Dieu" pour apercevoir Julia Roberts sur la Croisette. Présent à Cannes pour la promotion d'un documentaire sur sa vie réalisé par le Serbe Emir Kusturica, Maradona a semblé sous le charme de l'héroïne de "Pretty Woman". "Je ferai n'importe quoi pour voir (Julia Roberts) ici, sur la Croisette", a-t-il déclaré. "J'aimerais pouvoir marcher derrière elle et je serai capable de me couper la main pour cela, y compris celle qui m'a permis de marquer contre l'Angleterre".

Maradona, considéré comme l'un des meilleurs footballeurs du monde toutes générations confondues, avait marqué de la main contre l'Angleterre lors du quart de finale du Mondial 1986, remporté par l'Argentine. Après le match, il avait refusé d'admettre qu'il avait marqué de sa main et invoqué la "Main de Dieu".

Un anglais arrêté pour la 152^{ème} fois

Après avoir volé une canette de bière à 1 dollar 99 (1 euro 26), Paul Baldwin, un sans domicile fixe originaire de Portsmouth en Angleterre a été condamné à verser 10 000 dollars (6 350 euros) de caution. Il s'agissait de la 152^{ème} arrestation de cet homme.

La cour de justice, lors de son jugement, l'a

déclaré comme étant une "sangsue pour les ressources de la société". Les 152 arrestations comprennent 75 citations à comparaître, 4 usages de fausses identités, différents cas de vols, d'incendies volontaires, et d'intrusions sur des lieux privés.

"Je n'ai pas besoin d'avocats, je suis venu dans cette salle d'audience plus que conquise ici" a déclaré Paul Baldwin au juge Sawako Gardner. La semaine dernière, Paul avait déjà été arrêté pour conduite indisciplinée dans la rue, alors qu'il consommait une bouteille de whisky irlandais.

Après lecture du passé criminel de Paul, le juge l'a condamné à une amende de 10 000 euros. En plus de ça, il ne devra plus consommer d'alcool ou de drogues, et devra se rendre de nouveau à la cour le 30 mai prochain pour une nouvelle audition.

Il parie sur son petit-fils de six mois, qu'il voit déjà joueur de rugby

Un grand-père britannique a été si impressionné par le lancer de ballon de son petit fils de six mois qu'il a décidé de parier que le bébé deviendra joueur de rugby professionnel, rapporte le Portsmouth News, un quotidien du sud de l'Angleterre jeudi.

Le grand-père de 51 ans, Les Heyhoe, a misé cent livres (cent vingt-sept euros) à mille contre 1 auprès de la société de paris William Hill, sur l'avenir de rugbyman professionnel de son petit fils. Si le petit George Brown est sélectionné dans l'équipe de rugby d'Angleterre, "le XV de la

Rose", à l'âge de vingt cinq ans, le grand-père gagnera cent mille livres (cent vingt-sept mille euros). "Il a un long chemin à parcourir avant de réussir, il ne se tient pas encore complètement assis mais je pense qu'il peut y arriver", a déclaré le grand-père parieur au Portsmouth News. "Je ne veux pas trop le pousser, il pourrait tout aussi bien détester le rugby et devenir danseur de ballet", a-t-il ajouté

(AP-Zigonet.com-Reuters)



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Nigérienne de Banque (SONIBANK.) à l'honneur d'inviter Messieurs les Actionnaires à prendre part à la réunion de l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le **Judi 05 Juin 2008 à 10 heures**, au **Siège de la Banque** dans la **Salle de Conseil** afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A. Assemblée Générale Ordinaire:

1. Examen du Rapport du Conseil d'Administration ;
2. Examen des Rapports du Commissaire aux comptes et approbation des comptes arrêtés au 31 Décembre 2007;
3. Affectation des Résultats.

Tout actionnaire peut, lui-même ou son mandataire nommé désigné pour le représenter à l'Assemblée Générale, prendre connaissance des documents requis conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et de Groupement d'Intérêt Economique,

B. Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Mise en conformité de l'article 21 des Statuts de la Banque avec l'article 35 de la Loi Bancaire,
2. Information de Messieurs les Actionnaires sur la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMO) portant relèvement du Capital Social minimum applicable aux Banques et Etablissements Financiers de l'Union.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

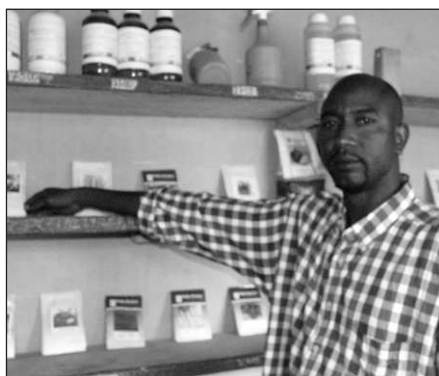
Initiatives

Etablissements Assoumane

S'affirmer dans la filière des produits agricoles

"Etablissements Assoumane" est une grande boutique d'intrants agricoles, sise au Petit Marché de Niamey, côté ouest. Les deux jeunes Nigériens à la base de cette initiative s'appellent Rafiou Mamadou et Assoumane Almoustapha. Ces derniers qui avaient travaillé, cinq ans durant, à Agrimex ont acquis l'expérience nécessaire pour monter une initiative personnelle dans le domaine. Ce qu'ils ont fait avec l'appui de leurs parents. Cette activité, combien prometteuse dans un pays à vocation essentiellement agricole, demande, selon le gérant de l'établissement, M. Rafiou Mamadou, "une initiation et

aussi un certain niveau de formation ; un illettré ne peut se lancer dans ce domaine, car il risque de confondre les produits, ce qui serait très grave". Très organisés, nos deux jeunes promoteurs ont scindé les tâches : tandis que l'un, en l'occurrence Rafiou Mamadou, s'occupe de la gérance, il est dévolu à Assoumane Almoustapha le volet achat des produits et recherche de fournisseurs. La vente des produits agricoles, notamment les semences potagères, les produits phytosanitaires, les



Assoumane et ses produits

appareils de traitement, les engrais et autres matériels de protection, rapporte à ces deux associés des ressources financières assez importantes qui leur per-

mettent d'initier et de financer d'autres activités entrant dans le cadre du renforcement des capacités de leur établissement. Les prix varient de 400 à 2250 CFA et sont fonction de la qualité et de la quantité du contenu des sachets.

En perspective, l'établissement envisage d'initier des traitements phytosanitaires au profit des jardiniers, des maraîchers et des cultures pluviales. Ce qui permettra d'élargir les activités au sein de l'établissement et de recruter d'autres jeunes Nigériens. "Notre souhait est de faire de notre établissement un "Tout pour la plante", confie M. Rafiou Mamadou.

Habibou Ousmane

Nécrologie

Les familles

Kâ à Agadez, Niamey, au Mali, aux USA, en Grande Bretagne et en Allemagne et Garba Zakary à Niamey, Maradi, Paris, Montréal et aux USA.

Dans l'impossibilité de toucher individuellement tous ceux qui, de près ou de loin ont partagé leur douleur, suite au décès de leur fille, belle-fille, sœur et belle sœur, Madame Garba Abdoulaye née Aïda Kâ M'Baké, décès survenu le **Lundi 14 Avril 2008 à Washington aux USA**, les prient de recevoir ici leurs profonds remerciements et les informe à l'occasion que la Fatiah du 40^{ème} Jour aura lieu le **Samedi 24 MAI** au domicile du père de la défunte M'Baké Kâ Amar à la cité Fayçal villa R10 à 8h 00

Que la terre lui soit légère Amin.



AVIS DE VACANCE DE POSTE

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une organisation régionale dont le siège est sis à Abuja au Nigeria, recherche des candidats qualifiés et compétents pour occuper le poste de **Chargé de Programme, Transport Aérien** au sein de son Département des Transports et Télécommunications.

Poste: Chargé de Programme - Transport Aérien
REF: ECW-COMM/REC/INFR-P01/TRAN/2008
Grade: P4 (UA 25.908)

Superviseur : Directeur du Département des Transports et Télécommunications

Fonctions et Responsabilités principales

- Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par les instances compétentes de la CEDEAO dans le domaine du transport aérien au sein des Etats membres.
- Elaborer des projets et plans d'action à court, moyen et long termes dans le cadre du plan d'intégration régionale de la CEDEAO dans le domaine du transport aérien ;
- Entreprendre des actions de sensibilisation des Etats membres et s'assurer qu'ils appliquent les décisions et directives prises au niveau régional et relatives au transport aérien ;
- Analyser les besoins de la région dans le domaine du transport aérien, élaborer des programmes et projets et rechercher des financements destinés à assurer leur mise en œuvre en consultation avec les différents acteurs (pouvoirs publics, administrations, prestataires de services aériens, investisseurs privés, et partenaires internationaux) ;
- Coordonner et surveiller l'exécution des programmes et projets, des études de faisabilité dans le domaine du transport aérien et, travailler en étroite collaboration avec les consultants ;
- Organiser et participer aux réunions statutaires de la CEDEAO et autres réunions régionales organisées dans le domaine du transport aérien. Elaborer la documentation, rédiger les rapports de réunions et, sous la supervision du Directeur du Département des Transports et Télécommunications, diffuser les résultats des travaux des réunions, les décisions et directives auprès des différents acteurs et assurer le suivi de leur mise en œuvre ; et
- Accomplir toutes autres tâches assignées par le Directeur du Département des Transports et Télécommunications.

Qualifications et Expérience professionnelle

- Une licence ou équivalent en transport aérien ou dans une discipline technique connexe ou dans tout autre domaine pertinent des Sciences tels que Sciences économiques, aéronautiques ou Droit aérien ;
- Sept (7) ans d'expérience professionnelle à un niveau managérial dans une administration d'aviation civile, une compagnie aérienne, un aéroport, ou toute autre institution d'aviation similaire ;
- De bonnes aptitudes managériales et des connaissances solides des aspects techniques, juridiques et économiques du transport aérien international ;
- Une bonne connaissance des normes de l'Organisation de

- l'Aviation Civile Internationale (OACI) et des pratiques recommandées dans le domaine du transport aérien international ;
- Une bonne connaissance des réalités du secteur du transport aérien de la région ouest africaine;
- Une solide expérience dans le planning, l'élaboration et la coordination des programmes relatifs au transport aérien aux niveaux national et régional ;
- Une bonne aptitude à établir et entretenir des relations de travail avec les hauts fonctionnaires des Etats, les donateurs, les agences internationales et les associations professionnelles intervenant dans le secteur du transport, les décideurs et les institutions opérant dans le domaine de l'aviation civile ;
- Une expérience de l'élaboration et de la gestion des projets financés par les donateurs et l'aptitude à collaborer avec les partenaires au développement (agences de financement) et les partenaires/experts techniques dans le domaine de l'aviation civile, constitue un atout ;

- L'aptitude à rédiger avec clarté et concision et à faire des comptes rendus oraux cohérents.
- Esprit d'initiative, de discernement et diligence.
- Aptitude à évoluer en parfaite harmonie au sein d'une équipe multiculturelle.
- Aptitude à utiliser l'outil informatique et les logiciels d'application courante.
- Maîtrise du Français, de l'Anglais ou du Portugais et une connaissance pratique de l'une des deux autres langues.

Age Limite : L'âge limite est fixé à cinquante (50) ans.

Nature de l'Emploi :

Emploi contractuel à durée déterminée.

Lieu d'Affectation : Abuja, Nigeria

Mode de soumission des demandes :

Les candidats qualifiés doivent transmettre leur demande accompagnée d'un Curriculum Vitae détaillé y compris les numéros de téléphone, l'adresse e-mail, l'adresse de contact ainsi que les photocopies de leurs diplômes, à l'adresse ci-après ;

The Président
ECOWAS Commission,
Attention; Director of Human Resources
101, Yakubu Gowon Crescent,
P.M.B 401, Garki,
Abuja, Nigeria
Fax: +234 (9) 314 7646 -- 234 (9) 314 3005
E-mail: job@ecowas.int or info@ecowas.int

Le numéro de référence de l'annonce doit figurer sur l'enveloppe. Les candidats intéressés peuvent visiter le site web de la CEDEAO:

www.ecowas.int

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 30 mai 2008 à 17h00 heures précises.**



PROGRAMME REGIONAL SANTE EN AFRIQUE DE L'OUEST
WEST AFRICAN REGIONAL PROGRAMME FOR HEALTH
(PRSAO)



AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Intitulé du marché : Fourniture d'équipements informatiques, de matériel multimédia et accessoires au profit des services de lutte contre les épidémies et de réglementation pharmaceutique de la République du NIGER

Lieu d'exécution : Ministère de la Santé, République du NIGER

1. Référence de publication: N° 018/FED/REGIE INDIRECTE -PRSAO/DP2/2008

2. Procédure : Appel d'offre Ouvert Local

3. Programme : Fonds Européen de Développement (FED)

4. Financement : Convention de financement N° 9106/REG PRSAO, N° Comptable : 9 ACP ROC 003

5. Pouvoir adjudicateur : PRSAO pour le compte de l'Ordonnateur Régional du FED
SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

L'objet du marché est la fourniture par le titulaire de :

- 20 ordinateurs de bureau,
- 20 onduleurs,
- 03 imprimantes laser Monochrome,
- 10 imprimantes à jet d'encre couleur,
- 02 ordinateurs portables
- 06 scanners,
- 02 vidéo projecteurs, et
- 02 écrans de projection.

7. Nombre et intitulés des lots : un seul lot
 Les fournitures sont regroupées en un seul lot

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un regroupement (consortium) de soumissionnaires des Etats membres de l'Union européenne ou des Etats et territoires ACP. Une dérogation spéciale est accordée à la règle d'origine des fournitures. Les origines acceptées sont tous les pays ACP, tous les pays membres de l'Union Européenne et tous les pays membres du Comité CAD, de l'OCDE non repris précédemment : Australie, Canada, Etats-Unis, Japon, Norvège, Nouvelle -Zélande, Suisse.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures, (ce guide est téléchargeable sur le :

http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/services/annexes_standard_documents/index_fr.htm#edf_annexes)

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre

seulement une seule offre.

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de trois cent mille francs CFA (300 000 F CFA). Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale 10% de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième meilleure offre conforme.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

15. Période de mise en oeuvre

Le délai d'exécution est de 30 jours calendrier à compter de la date de notification de l'attribution du marché au titulaire.

CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Justifier d'au moins deux références similaires au marché objet du présent appel d'offres au cours des deux dernières années. Pour être jugé similaire au présent marché, la référence doit concerner la fourniture d'équipements similaires à ceux objets du marché et portant sur un montant équivalent à 50% au moins du montant de l'offre.

Le soumissionnaire doit joindre ses références à l'offre et les accompagner de preuves nécessaires (extrait significatif de contrat + attestation de bonne exécution + PV de réception et autres preuves éventuelles)

Avoir réalisé au cours des deux dernières années, un chiffre d'affaire global équivalent au moins à une fois le montant de son offre. Pour prouver ses chiffres d'affaires, le soumissionnaire doit accompagner son offre des documents relatifs à sa situation financière, notamment les états financiers/Bilans certifiés par des experts agréés pour les deux dernières années (2006, 2007)

17. Critères d'attribution

Prix

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le Dossier d'Appel d'Offres ?

Le Dossier d'Appel d'Offres est disponible aux adresses suivantes :

1. Programme Régional de Santé en Afrique de l'Ouest (PRSAO), Immeuble KODEIH, Ganhi

06 BP 3229 Cotonou (BENIN)

Tel:+229 21 31 70 86 ou 21 31 7084

Fax : +229 21 31 70 85, email : prsao@prsao.org

2. Sur le site du PRSAO : www.prsao.org

3. Au Ministère de la Santé/ République du Niger

- **Au Bureau d'ordre du Ministère de la Santé (Contact pour renseignement 96 96 96 11)**

- **Au secrétariat de la Direction des Affaires Financières (DAF) Tél. 20 72 27 87 ou 96598401 (Autre contact pour renseignements : 96 49 11 98)**

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Madame l'Administrateur/Régisseur du PRSAO à l'adresse indiquée plus haut, avec mention de la référence de publication indiquée au point 1 au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres.

19. Date limite de soumission des offres

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour marché de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

La date limite de soumission des offres est fixée au **22 juin 2008 à 10 heures 00.**

Les offres peuvent être déposées soit :

- **Au secrétariat de la DAF/MINISTERE DE LA SANTE DU NIGER, ou**

- **Au siège du PRSAO à COTONOU**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

20. Séance d'ouverture des offres

Jeudi 26 juin 2008 à 10 heures, heure de Cotonou au Programme Régional Santé en Afrique de l'Ouest (PRSAO), Immeuble KODEIH, Gandhi, Cotonou (BENIN),

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français ou en anglais.

22. Base juridique

Accord de partenariat ACP- CE signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié en 2005.

Décision 2/2002 du Conseil des Ministres



AVIS DE RECRUTEMENT

Le cabinet COSEF cherche pour le compte d'un programme d'un bureau de Coopération basé à Niamey, un (1) Expert National en Pastoralisme.

I. RESPONSABILITES ET TACHES

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur du bureau de la Coopération sa mission consiste à concevoir, coordonner et assister à la mise en œuvre les activités du volet pastoralisme du programme.

Il (elle) est plus particulièrement chargé (e) des tâches suivantes :

- Conseiller la direction du bureau/programme et toutes les unités du programme y compris celles appuyées par la coopération financière dans le domaine du pastoralisme ;
- Poursuivre à l'avancement de la stratégie "pastoralisme" du programme;
- Assister les unités du programme de traduire la stratégie en plan d'action et d'intégrer le pastoralisme dans toutes les actions y concernées (décentralisation, plan de développement communal, infrastructures, plans d'aménagement, mis en valeur filière etc.);
- Contribuer à la mise en place et à l'animation des structures de concertation du secteur pastoralisme/élevage ;
- Assurer la cohérence des activités du domaine de pastoralisme par rapport à la politique nationale ;
- Appuyer la formulation des politiques nationales liées au pastoralisme
- Etablir des liens de travail avec des structures techniques locales, nationales et internationales dans le domaine du pastoralisme ;
- Etablir des rapports avec l'administration au niveau départemental et régional (Préfecture, conseils municipaux, services déconcentrés, etc.) ainsi qu'avec les autres partenaires techniques et financiers (PTF);
- Etablir des liens de travail avec les structures socio-professionnel des éleveurs et autres acteurs intervenant dans la gestion et la mise en valeur de ressources naturelles ;
- Etablir des contacts d'échange avec la communauté internationale des pastoralistes ;
- Se documenter, former et informer sur tous les aspects du pastoralisme y compris la valorisation de ses produits au niveau des filières ;
- Informier régulièrement les collaborateurs du programme sur l'évolution des conceptions et

- paradigmes sur le pastoralisme ;
- Réalisation de présentations, séances d'information articles et publications sur les activités du volet ;
- Guider la capitalisation des expériences du programme en matière de pastoralisme
- Contribuer à l'avancement de la stratégie mis en valeur des ressources naturelles de la Coopération ainsi qu'aux stratégies régionales et sectorielles des unités du programme;
- Etablir, gérer et suivre des budgets éventuels liés au volet ;
- Assistance au suivi-évaluation de l'exécution des activités par des unités du programme ainsi que des prestataires de services.

II. PROFIL

- Etre titulaire au minimum d'un Bac + 5 en géographie, agronomie, sciences naturelles ou similaire ;
- Avoir une expérience professionnelle de 10 ans minimum dont 5 ans sur un poste avec responsabilité de conception et de supervision ;
- Avoir des bonnes capacités en organisation et gestion de travail ;
- Avoir des expériences en réseautage et planification participative ;
- Etre capable de travailler dans une équipe multidisciplinaire et multiculturelle ;
- Etre capable de guider et animer de groupes;
- Avoir une bonne expérience du français et des notions en anglais et la connaissance des langues nationales (de préférences 2 langues nationales) Zarma, ou Haoussa ou Tamacheq serait un atout ;
- Avoir la maîtrise des logiciels du Groupe Microsoft Office ;
- Etre disponible immédiatement.

III. COMPOSITION ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé, des copies légalisées des diplômes et des attestations de travail, un certificat de nationalité légalisé et toute pièce pouvant justifier l'aptitude et l'expérience du candidat doivent être déposés au Cabinet COSEF sis à l'Immeuble UGAN Niamey, Rue du Kalley - Tel : 20 73 64 80 - Email : cosef@intnet.ne **au plus tard le 04 Juin 2008 à 16 heures.**

REPUBLIQUE DU NIGER
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Coordination Intersectorielle de Lutte contre les IST/VIH/SIDA BP: 10.077 - Niamey - Niger
Tel (227) 20 73 28 09/ 20 73 54 60; Fax: (227) 20 73 27 65



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT RELATIF A LA FOURNITURE DE REACTIFS

Date : 14 mai 2008
AOI : AOI/002/08/REACTIFS_VIH/CISLS

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publié pour ce projet dans le Development Business du 10 décembre 2002.
2. Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un Don (IDA H 031 NIR) de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), pour financer le coût du Projet d'Appui au Programme Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA (MAP) en diverses monnaies et à l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du marché de fourniture des réactifs ;
3. La Présidence de la République (coordination intersectorielle de Lutte contre les IST/VIH/SIDA) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'acquisition de divers réactifs en quatre (4) lots. Les livraisons se feront de manière séquentielle après établissement d'un bon de commande.

Le présent appel d'offres est composé de quatre (4) lots indivisibles :

- Lot n°1 : Réactifs de biochimie sèche
- Lot n°2 : Réactifs de biochimie liquide
- Lot n°3 : Réactifs de sérologie
- Lot n°4 : Réactifs d'hématologie

Les soumissionnaires pourront faire une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots. Les soumissionnaires devront toutefois présenter une offre séparée pour chacun des lots. L'évaluation se fera par lot en tenant compte des rabais éventuels que les soumissionnaires pourront présenter. La combinaison la plus économique sera retenue.

4. L'appel d'offres se fera selon les procédures d'appel d'offres international définies dans les Directives pour la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA, édition de Mai 2004 ; il est ouvert à tous les candidats des pays membres de la Banque Mondiale et qui remplissent les conditions stipulées dans les directives.

5. Les candidats répondant aux critères de participation et qui le souhaitent peuvent obtenir des renseignements supplémentaires et examiner le dossier d'Appel d'Offres du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h30 à l'adresse suivante :

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité -Travail -Progrès
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Coordination Intersectorielle de Lutte contre les IST/VIH/SIDA
PROJET D'APPUI AU PROGRAMME MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE LES IST/VIH/SIDA
BP : 10.077 - Niamey - Niger
Tel (227) 20 73 28 09/ 20 73 54 60

6. Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet de documents d'appel d'offres rédigés en français à l'adresse indiquée ci-dessous, moyennant paiement d'un montant non remboursable équivalent à cent Cinquante mille (150.000) Francs CFA ou dans toute autre monnaie librement convertible. Le paiement devra être effectué en espèce ou par chèque certifié. Le document d'Appel d'offres sera retiré directement par le fournisseur auprès de l'acheteur. Le dossier pourra également être envoyé par courrier légalement admis au Niger et les frais sont imputables au soumissionnaire.

7. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessous **au plus tard le 23 juin 2008 à 10H30, heure locale** et être accompagnées d'une garantie d'offre d'un montant en Francs CFA équivalent à :

- Lot n°1 : Réactifs de biochimie sèche : 3 000 000 FCFA
- Lot n°2 : Réactifs de biochimie liquide : 760 000 FCFA
- Lot n°3 : Réactifs de sérologie : 13 000 000 FCFA
- Lot n°4 : Réactifs d'hématologie : 2 800 000 FCFA

8. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 30 juin 2008 à 11H00, heure locale à la salle de réunion de la Présidence de la République du Niger.

REPUBLIQUE DU NIGER
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Coordination Intersectorielle de Lutte contre les IST/VIH/SIDA
BP: 10.077 - Niamey - Niger
Tel (227) 20 73 28 09/ 20 73 54 60; Fax: (227) 20 73 27 65



Avis d'Appel d'offres International (AAOI)

AOI: N°001/08/EQBANKLNR/CISLS

Acquisition d'équipements pour le Centre National de transfusion Sanguine et le Laboratoire National de Référence du VIH

Date : 14 mai 2008
Financement : IDA

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publié pour ce projet dans le Development Business du 10 décembre 2002.

2. La République du Niger a obtenu un Don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), pour financer le coût du Projet d'Appui au Programme Multisectoriel de Lutte contre les IST/VIH/SIDA. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce Don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de cet Appel d'Offres International AOI n°AOI/001/08/EQBANKLNR/CISLS

3. La Présidence de la République (Coordination Intersectorielle de Lutte contre les IST/VIH/SIDA) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'acquisition d'équipements pour le compte du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), du Laboratoire National de Référence du VIH et des Centres de Dépistage Volontaires et Confidentiel (CDVC) en deux (2) lots indivisibles suivants :

- Lot n°1 : Fourniture de huit (8) banques de sang ;
- Lot n°2 : Fourniture de divers équipements de laboratoire

4. Les fournisseurs pourront faire une offre complète pour un ou pour l'ensemble des lots. Les soumissionnaires devront toutefois présenter une offre séparée pour chacun des lots. L'évaluation se fera par lot en tenant compte des rabais éventuels que les soumissionnaires pourront présenter.

5. Les candidats répondant aux critères de participation et qui le souhaitent peuvent obtenir des renseignements supplémentaires et

examiner le dossier d'Appel d'Offres du lundi au jeudi de 9H à 15H30 à l'adresse suivante :

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité -Travail -Progrès
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Coordination Intersectorielle de Lutte contre les IST/VIH/SIDA
PROJET D'APPUI AU PROGRAMME MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE LES IST/VIH/SIDA
BP: 10.077 - Niamey - Niger
Tel (227) 20 73 28 09/ 20 73 54 60; Fax: (227) 20 73 27 65

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement d'une somme non remboursable de cent Cinquante mille (150.000) francs CFA (ou équivalent dans une monnaie librement convertible) en liquide ou en chèque certifié. Le document d'Appel d'offres est à retirer directement par le fournisseur auprès de l'acheteur ou le dossier d'appel d'offres pourra sur demande être envoyé par courrier expresse et après paiement en avance des frais d'acquisition et d'expédition.

7. Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la DAAF de la Présidence au plus tard le 23 juin 2008 à 12h00, heure de Niamey. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas acceptée. Les offres arrivées en retard ne seront pas reçues. Toutes les offres doivent être assorties d'une garantie d'offre délivrée par une banque commerciale reconnue par l'acheteur d'un montant en francs CFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible de : Un Mille Cinq Cents mille (1.500.000) pour le lot n°1 et de Un million Quatre Cent Mille (1.400.000) pour le lot n°2. Toute offre non accompagnée d'une garantie de soumission sera écartée.

En plus de la caution de soumission chaque offre doit être accompagnée des pièces administratives suivantes :

- Un certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- Une autorisation de fabricant pour les Soumissionnaires du lot N°1 ;
- Un certificat de non faillite, non liquidation judiciaire et non cessation de paiement datant de moins de 3 mois ou des documents en tenant lieu.

Les soumissionnaires nigériens doivent fournir en plus des pièces énumérées plus haut, les pièces ci-après :

- Une attestation de l'Inspection du Travail et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, datant de moins de 3 mois attestant que le soumissionnaire est en règle dans ses cotisations ;
 - Un numéro d'identification fiscale au réel (NIF/R) ;
 - Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles.
8. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, **le 30 juin 2008 à 12 h30, heure locale.**
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité -Travail -Progrès
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Coordination Intersectorielle de Lutte contre les IST/VIH/SIDA
PROJET D'APPUI AU PROGRAMME MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE LES IST/VIH/SIDA
BP : 10.077 - Niamey - Niger
Tel (227) 20 73 28 09/ 20 73 54 60

moovprix
En gros, nos prix sont petits.



Moov, révolutionne les offres tarifaires!
 Avant, en plus d'être élevés, les tarifs variaient selon
 les réseaux, les recharges, les heures pleines, les heures creuses...
 Aujourd'hui, avec Moov, tout est simple et plus économique:
 Le prix/minute de vos appels reste le même quels que soient
 le réseau de votre correspondant, l'heure d'appel et la recharge utilisée*.



Tarif Moov prépayés TTC*

| | Heures pleines | Heures creuses |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Moov vers Moov | 150 F | 150 F |
| Moov vers autres réseaux mobiles | 150 F | 150 F |
| Moov vers fixe | 150 F | 150 F |

* Tarif en vigueur au 6 Mars 2008, (hors recharge de 50 000F et hors appels internationaux.)
 Le prix/min est en FCFA, TVA incluse de 19%.

Préparatifs de la campagne agricole 2008-2009

Des semences et fongicides en

Par Issaka Saïdou

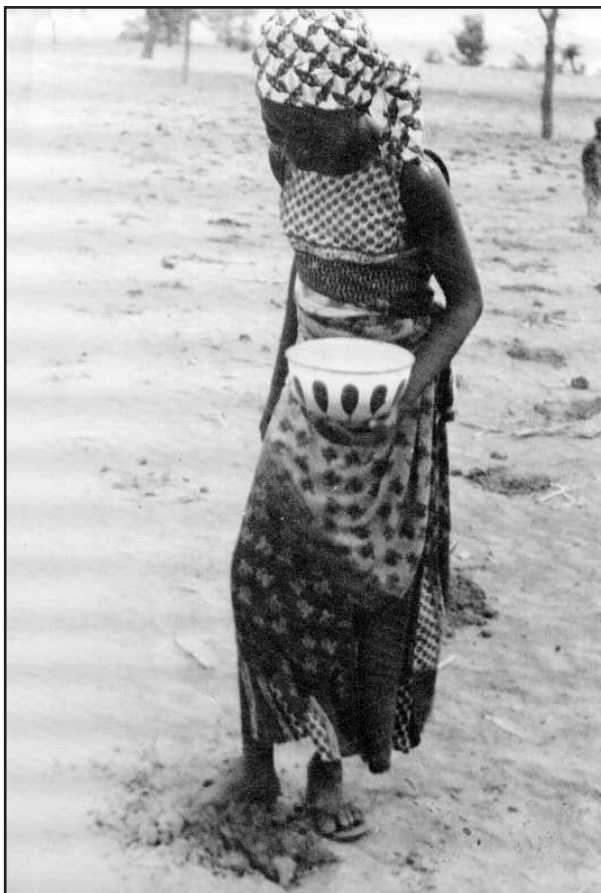
Des conditions adéquates

La saison des pluies s'installe progressivement. Les paysans sont déjà aux champs, dans de nombreuses localités de notre pays, et ceci du fait des toutes premières précipitations qui leur ont permis de procéder aux premiers semis. Selon les services de la météorologie nationale, toutes les régions du Niger ont enregistré, à ce jour, des relevés pluviométriques, y compris Agadez avec quelques millimètres de pluie dans la localité d'Iférouane (voir article ci-dessous). En avril dernier, les agriculteurs du Niger avaient demandé à leurs représentants directs que sont les chefs traditionnels, réunis à Dosso à l'occasion de leur 8^{ème} Conférence, d'intercéder auprès du gouvernement, afin que tout soit mis en œuvre pour que les régions arrivent à disposer à temps, des intrants agricoles nécessaires pouvant leur permettre de mener à bien la campagne agricole. Les responsables du Ministère du Développement Agricole, invités à cette rencontre organisée par le Ministère de l'Intérieur, sont intervenus, par la voix du Secrétaire général dudit Ministère, M. Abdou Chaïbou, et ont donné d'amples informations par rapport à ces doléances du monde rural. Ainsi, selon le Secrétaire général du Ministère du Développement Agricole, le gouvernement, pour permettre aux producteurs de préparer, dans des conditions adéquates la campagne agricole 2008, a pris un certain nombre de mesures. Il s'agit d'abord d'un programme d'appui en semences d'urgence dans les zones déficitaires. Pour ce faire, a indiqué M. Abdou Chaïbou, il a été mobilisé 2.380 tonnes de céréales constituées de mil, de sorgho et de niébé. Ensuite, il y a l'achat d'engrais évalués à 7.000 tonnes de NPK et 5.000 tonnes d'urée, et ceci sur fonds propres de l'Etat pour un montant de 5 milliards de

FCFA. D'autre part, M. Abdou Chaïbou a dit qu'il sera mis à la disposition des producteurs, 300.000 sachets de fongicides destinés au traitement des semences et que 300.000 hectares de cultures seront couverts en pesticides et pour lesquels la logistique nécessaire sera mobilisée.

D'une manière générale, par rapport à la situation alimentaire actuelle et les mesures envisagées pour la période de soudure, le Secrétaire général du Ministère du Développement Agricole a tenu d'abord rappeler que la campagne agricole 2007-2008 a enregistré un excédent céréalier brut de 64.390 tonnes. Ce résultat est la balance entre les productions disponibles de céréales locales et les besoins de consommation de la population en mil, sorgho, maïs, riz et fonio. Cependant, malgré cet excédent, a indiqué M. Abdou Chaïbou, "certaines zones du pays, au nombre de 147, dans les 8 régions, sont considérées comme vulnérables à l'insécurité alimentaire".

Selon M. Abdou Chaïbou, le bilan alimentaire par composantes principales fait apparaître les résultats suivants : 215.881 tonnes d'excédents pour les céréales ; 82.569 tonnes de déficit en tubercules et racines ; 7.780 tonnes d'excédents en légumes ; 207.065 tonnes d'excédents en légumineuses ; 38.436 tonnes d'excédents en oléagineux ; 5.950 tonnes d'excédents en fruits ; 15.719



Premières semences...

tonnes d'excédents en épices et stimulants ; 21.447 tonnes de déficit en viandes ; 120.272 tonnes d'excédents en produits laitiers et 38.182 tonnes d'excédents en poisson. Les responsables du Ministère du Développement Agricole disent qu'en dépit de cette disponibilité alimentaire et malgré l'approvisionnement régulier des marchés, la situation actuelle est caractérisée par une

tension généralisée sur les prix des produits aux niveaux local, régional et international. Face à cette situation qui ne facilite pas l'accès des produits alimentaires aux consommateurs, le gouvernement, a assuré le Secrétaire général du Ministère du Développement Agricole, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a envisagé un certain nombre de mesures et ceci à travers son plan de soutien aux populations vulnérables. Ce plan, indique-t-il, n'est qu'une déclinaison opérationnelle du plan de contingence alimentaire et nutritionnelle dont le Niger vient de se doter. Il a pour objectif de renforcer les capacités des populations vulnérables à faire face à l'insécurité alimentaire tout en contribuant au développement de leur terroir par des actions à effet structurant.

C'est ainsi qu'on apprend que pour la période de soudure, le plan prévoit dans son volet alimentaire, les opérations de vente de céréales à prix modérés à hauteur de 45.000 tonnes. Il est prévu aussi des distributions gratuites ciblées avec 20.000 tonnes ; le renforcement de 200 banques céréalères existantes et la création de 500 nouvelles pour une quantité totale de 6.000 tonnes, tout ceci aux fins d'augmenter la disponibilité céréalère dans les zones vulnérables. Pour ce qui est du volet nutritionnel, des actions de réhabilitation et de protection nutritionnelles seront poursuivies en faveur des enfants malnutris. A toutes ces actions, a dit le Secrétaire général du Ministère du Développement Agricole, il faut ajouter la détaxation du riz importé pour une période de 3 mois et ceci afin de faciliter les importations et de maintenir les prix à un niveau raisonnable face à la hausse généralisée des prix des denrées alimentaires.

Une situation pluviométrique encourageante

La saison pluvieuse s'installe progressivement dans notre pays. Nombreuses sont les régions qui ont été arrosées, et dans certaines on a déjà procédé aux semis. Selon M. Labo Moussa, directeur de la météorologie nationale, la première décennie du mois de mai a été caractérisée par des pluies localisées au niveau de certaines zones des régions de Tillabéry, Dosso, Tahoua et Zinder. Bien avant, les premières pluies ont été enregistrées dès au courant du mois de mars dans les régions de Maradi (villages du département de Mayahi), de Diffa (commune de Diffa), de Niamey (Communauté urbaine), Dosso (département de Gaya et autres localités). En avril et mai, de faibles quantités de pluie ont été reçues au niveau de certaines régions avec des extensions à Tahoua, Agadez, et Tillabéry. Dans les localités les plus arrosées, les quantités varient de 15 à 50 millimètres de pluie. Aussi, indique le directeur de la Météorologie nationale, entre le 1^{er} mai et le 19 mai, les précipitations enregistrées à travers tout le pays sont les suivantes : Dargol, département de Téra, 25 mm ; Gounga Tarey, Falmey, département de Birni N'Gaouré, 49 mm ; Dollé, département de Gaya, 22,5 mm ; Tanda (Gaya) 52 mm ; Sabon Birni (Gaya) 24 mm ; Bengou (Gaya) 30,8 mm ; Gaya ville, 32 mm et 21,7mm ; Garadoumé (Tahoua) 22,5 mm ; Sakolé (Tamaské, Tahoua) 21,8mm ; Konni (Tahoua) 30 mm ; Matamèye 37 mm. Certaines zones pastorales ont également été arrosées. Il s'agit de Iférouane (Agadez) 4,5 mm et 2,7 mm ; Abalak (Tahoua) 2,6 mm. Il ressort de ce constat, indique le directeur de la Météorologie nationale, que presque toutes les régions sont concernées par cette pluviométrie pour l'année 2008. Par rapport à l'année pas-

sée, à la même période, ces mêmes régions ont été concernées, mais pour certaines, la quantité reste mitigée, la Direction de la Météorologie nationale ne disposant pas, pour le moment, de toutes les données. Mais affirme-t-il, toutes les informations seront élaborées à la fin de ce mois, au cours de l'atelier de prévision saisonnière (PRESAO). Aussi, est-il trop tôt pour procéder à une comparaison de la pluviométrie de cette année avec celle de l'année précédente, car la saison s'installe sur la majeure partie de la zone agricole dans la 3^{ème} décennie du mois de mai à fin juin. Néanmoins, dans les zones marginales, c'est-à-dire les zones pastorales, les quantités sont supérieures à celles de l'année passée à la date du 18 mai 2008.

Quant à la réussite des semis effectués dès ces premières pluies, M. Labo Moussa indique que "la période normale des semis sans risque d'échec est fonction de la position géographique des localités ; par exemple, la période normale de démarrage est la 3^{ème} décennie du mois d'avril pour le département de Gaya, alors qu'il faut attendre la 2^{ème} décennie du mois de juillet dans la région de Diffa". Toujours est-il que, la direction de la Météorologie nationale procédera très bientôt à des prévisions climatiques, sur la base d'un certain nombre d'éléments, afin de mettre à la disposition des producteurs des informations prévisionnelles saisonnières qui leur permettent de mieux entreprendre les opérations culturales. Ces prévisions sont élaborées par le PRESAO, et c'est à cet effet que se tient un forum du 21 au 23 mai 2008 à Niamey. Notons qu'à l'instar des pays du monde entier, le Niger n'est pas épargné par les changements climatiques. Selon le Directeur de la météorologie nationale, ces changements climatiques

désignent une variation statistique de l'état moyen ou de la variabilité du climat se présentent sur de longues périodes, généralement des décennies ou plus. Ces changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages persistants de la composition de l'atmosphère ou l'affectation des terres. Selon la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les changements climatiques sont des situations attribuées directement ou indirectement à une action humaine altérant la composition atmosphérique et qui vient s'ajouter à la variabilité naturelle du climat au cours de la période comparable.

Concernant spécifiquement le cas du Niger, les

changements climatiques sont dus à la mauvaise répartition spatiale et temporelle de la pluviométrie, à la haute fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les hautes températures, les pluies diluviennes sur certaines localités provoquant des inondations; l'assèchement précoce des cours d'eau semi-permanents et la baisse précoce du niveau du fleuve ; la disparition de plusieurs espèces végétales (arbres, arbustes, pâturages etc.); les longues périodes de sécheresse au cours des mois de juillet et août ; la réduction de la durée de la saison des pluies, etc.

Ramata Soumana



... et labours

faveur des producteurs

Plate-forme paysanne

Un seul souci, augmenter la production

Contrairement aux années précédentes, c'est dès janvier dernier, lors de la Journée du paysan, que la Plate-forme paysanne du Niger avait pensé aux préparatifs de la présente campagne agricole. Lors de cette manifestation, indique M. Bagna Djibo, coordinateur national, "nous avons rencontré le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM. Mamadou Tandja, avec qui nous avons parlé de toutes les contraintes liées à l'insécurité alimentaire que traverse notre pays et la sous-région dans son ensemble". Certes, a-t-il dit, cette insécurité est liée aux aléas climatiques, mais elle est aussi et surtout le fait de la pauvreté des sols et des moyens limités mis à la disposition des paysans. Aussi, parmi les dispositions prises, M. Bagna Djibo a évoqué les semences, le matériel aratoire et la disponibilité des céréales. Concernant les semences, M. Bagna affirme que sa structure en a discuté avec l'Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN) qui est entrain de prendre des dispositions pour que des semences de qualité soient servies aux producteurs au niveau de leurs zones de production. Pour ce qui est de l'alimentation, un élément fondamental pour une bonne campagne agricole, la plate-forme est entrain de négocier, selon M. Djibo Bagna, un financement pour acheter quelque 500.000 tonnes de céréales destinées à la distribution en faveur des populations démunies et qui vont venir en complément aux efforts de l'Etat. A cet effet, l'identification des zones les plus vulnérables est déjà en cours et, indique M. Bagna Djibo, "j'ai rencontré le directeur de la Cellule Crise Alimentaire pour voir, avec lui, dans quelle mesure on pourra apporter la nourriture dans les zones de production, notamment au niveau des communes qui sont les entités administratives les plus proches des villages".

Du côté des éleveurs, il est prévu un accompagnement de 250.000 tonnes d'aliments de bétail, car dit-il, en cette période, les sons commencent à coûter très cher et on sait qu'il faut attendre deux semaines après les premières pluies pour que les animaux puissent avoir de l'herbe verte à brouter. En outre, la paix et la sérénité constituent les éléments essentiels à la réussite de toute entreprise. C'est pourquoi la Plate-forme paysanne, selon son coordonnateur, organise actuellement des rencontres au niveau du monde rural pour sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur la gestion consensuelle des ressources naturelles, le règlement à l'amiable des éventuels litiges, la libération des couloirs de passage etc.

Toutes ces interventions de la Plate-forme paysanne se font à l'intérieur de structures bien organisées par secteur, que sont les coopératives, les groupements, les unions et les fédérations. Au nombre de ces structures, M. Djibo Bagna cite Mooriben, la fédération des producteurs de riz, celle des maraîchers etc. Il en est



Première journée nigérienne du paysan sous la présidence du Président de la République, Chef de l'Etat, SEM. Mamadou Tandja

de même au niveau des éleveurs et des pêcheurs. Ce sont ces structures qui servent d'interface entre la Plate-forme et les agriculteurs, aussi bien pour la distribution que l'acquisition de matériels à crédit. A titre d'exemple, le coordinateur annonce qu'il sera très prochainement, d'ici fin juin exactement, mis à la disposition des organisations paysannes, membres ou non de la Plate-forme paysanne, des charrettes qui seront cédées à crédit à des

conditions souples afin que les plus démunis puissent y accéder et s'acquitter honorablement de leur engagement.

Un autre volet entrant dans le cadre des préparatifs de cette campagne estime M. Djibo Bagna, c'est le fait d'avoir, dès au mois de janvier, attiré l'attention des autorités sur la flambée des prix afin que des dispositions soient prises. Aujourd'hui, dit-il, "ces dispositions prises au niveau de l'Etat renforcent nos actions,

quand on sait que nous sommes entrain de négocier auprès des partenaires pour que des soutiens directs soient apportés au niveau de la production en terme d'accompagnement, en terme d'accès aux outils tels que les charrettes et les intrants. Le Président de la République en personne avait instruit le Ministère du Développement Agricole pour qu'il soit dégagé cinq milliards de FCFA destinés à l'achat des intrants."

Par ailleurs, ajoute-t-il, la Plate-forme paysanne va mettre aussi l'accent sur les cultures de contre-saison afin d'augmenter la production à travers des spéculations telles que le niébé et la pomme de terre afin de pallier tout déficit des cultures pluviales. En conclusion, M. Bagna insiste sur le règlement des conflits à l'amiable, par conciliation, car dit-il, c'est le pays entier qui perd si des producteurs s'entretenant pour des litiges champêtres.

Les conflits, affirme-t-il, c'est des situations qu'il faut régler, puisque tous les vieux savent à quelle famille appartient tel champ. Il convient donc d'impliquer les sages que sont les vieux du village, les marabouts et la chefferie traditionnelle qui, à leur tour, doivent traiter ce sujet avec beaucoup de prudence. Au niveau des conflits entre agriculteurs-éleveurs, la pomme de discorde se situe au niveau des couloirs de passage. Donc, à chaque fois qu'il y a un conflit, il faut chercher un cadre de concertation, le régler toujours de façon amiable, et à la fin, convenir de ce que l'ensemble de la communauté aura décidé".

Tchirgni Maïmouna

Centrale d'approvisionnement et l'AFMA

Machines et intrants agricoles disponibles

Avec les premières pluies qui commencent à être enregistrées dans plusieurs contrées de notre pays, l'heure est véritablement aux préparatifs de la nouvelle campagne agricole. Les paysans, aussi bien que les institutions qui ont pour charge de venir en aide au secteur rural, se trouvent sur le pied de guerre. Il faut mettre tout au point dans l'espoir de satisfaire la demande croissante des agriculteurs en matériel agricole, en intrants et en fongicides.

C'est ainsi que l'Atelier de Fabrication du Matériel Agricole (AFMA) qui a pour mission de mettre à la disposition des populations rurales un matériel adapté à leur terroir, dispose selon son directeur, M. Amadou Garba, de matériels motorisés et à traction animale. On y dénombre des charrues, des cultivateurs, des houes asines et autres matériels aratoires. Il faut dire que les tracteurs arrivent en pièces détachées à l'AFMA qui se charge de faire le montage et les essais au niveau de ses ateliers de Niamey et de Maradi. Il y a deux types de tracteurs : des tracteurs de 30 chevaux qui coûtent 3.000.000 de francs CFA, et des tracteurs de 35 chevaux qui eux coûtent 3.500.000FCFA. Il y a, en outre, les motoculteurs qui sont cédés au prix de 750.000FCFA par l'AFMA ; la charrue qui fait

70.000 FCFA, le cultivateur à 75.000 FCFA, le bitois à 55.000FCFA et les houes asines qui coûtent en moyenne 25.000 FCFA.

M. Amadou Garba a souligné que concernant les tracteurs, leur vente rentre dans le cadre du Programme spécial du Président de la République, SEM Mamadou Tandja. C'est une vente promotionnelle. En plus, il existe un système de cession à crédit pour les paysans qui ne peuvent pas payer au comptant. Pour le matériel aratoire, le directeur de l'AFMA a ajouté que c'est exclusivement une vente au comptant. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, a-t-il poursuivi, ils ont sollicité la mise en place d'une banque de crédit pour venir en aide aux petits producteurs.

En dehors d'Agadez et de Diffa, le matériel de l'AFMA est disponible sur toute l'étendue du territoire national, dans les régions où il y a des ateliers tels que, l'UCOMA à Zinder, la CEDERMA à Dosso, et l'ACREMA à Tahoua. Selon M. Amadou Garba, "compte tenu de l'évolution du monde, les paysans ne peuvent plus continuer à utiliser le matériel traditionnel comme la hilaire ou la daba. Le paysan est obligé d'aller vers ce nouveau matériel pour moderniser et accroître sa production. On est obligé de tendre vers la mécanisation pour les gros producteurs, et la traction animale pour les petits producteurs. Tout paysan souhaite acquérir ce nouveau matériel sauf s'il ne dispose pas de moyens conséquents".

Le directeur de l'AFMA a assuré le monde rural que son atelier dispose actuellement d'une centaine de tracteurs. "Nos quatre ateliers ont également chacun une capacité d'environ 5000 Unités de Culture Attelée (UCA) par an. Ce qui fait environ 20.000 UCA par an pour le pays. Nous avons donc la possibilité de ravitailler la population rurale nigérienne en matériel agricole. J'encourage les agriculteurs à venir vers la traction animale, car la main d'œuvre coûte actuellement très chère. Et techniquement parlant, la traction animale et la motorisation sont plus aptes à améliorer, de manière substantielle, la production agricole", a affirmé M. Amadou Garba.

C'est à peu près le même son de cloche au niveau de la Centrale d'Approvisionnement, cette structure dont la mission principale est le ravitaillement du monde rural en intrants agricoles, et plus précisément en engrais, en fongicides et en matériel agricole (aratoire et tracteurs). Selon M. Harouna Issa, directeur adjoint de la Centrale d'approvisionnement, son institution attend actuellement une cargaison de 12.000 tonnes d'engrais dans le cadre des préparatifs de la nouvelle campagne agricole. Cet engrais qui sera dans les magasins de la Centrale dans les deux semaines à venir, a une valeur estimée à quelque 5 milliards de FCFA. Le dernier stock d'engrais mis sur le marché, et qui vient de s'épuiser, se chiffre à 3.500 tonnes. La Centrale cède le sac du MPK (une variété d'engrais) à 12.000 FCFA, et celui de l'urée à 13.000 FCFA. Ces prix sont ainsi pratiqués en raison de la subvention qu'apporte l'Etat sur ces produits ; car en réalité, nous a confié M. Harouna Issa, le sac du MPK devrait coûter 15.000 FCFA et celui de l'urée 18.000 FCFA.

Concernant les fongicides, la Centrale dispose actuellement de 350.800 sachets sur l'ensemble du pays. Le fongicide est un produit que l'on mélange avec les semences et qui les protège contre les termites. Selon M. Harouna Issa, cette quantité (350.800 sachets) peut traiter plus de 3.500.000 kilogrammes de semences. Le sachet coûte 300 FCFA, ce qui est un prix assez abordable pour nos paysans.

Pour ce qui est de l'engouement des paysans pour ces produits, le directeur adjoint de la Centrale d'Approvisionnement a indiqué que "quand on parle de Centrale d'Approvisionnement, on parle surtout en terme de qualité des produits. Nous sommes très stricts sur cette question. Quand un fournisseur livre son produit, nous faisons des analyses ; et il faut qu'ils soient de qualité pour que nous les mettions sur le marché. C'est la raison pour laquelle les paysans et les projets préfèrent se ravitailler à la Centrale d'Approvisionnement".

Oumarou Moussa

Ecrites bahá'ís

...Chaque individu doit recevoir une éducation d'un niveau tel qu'il aimerait mieux avoir la gorge tranchée plutôt que de proférer un mensonge, et trouverait plus souhaitable d'être tué par une épée ou transpercé par une lance plutôt que de se livrer à la calomnie ou de se laisser emporter par la colère. Ainsi fera-t-on naître le sens de la dignité et de la fierté humaine, afin de consumer la moisson des appétits charnels...

(Sélection des Ecrites de 'Abdu'l-Bahá)

Téléphone 2075 22 80
B.P. 12858 Niamey, asnniger@intnet.ne

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
COMMISSARIAT CHARGE DES RESSOURCES INTERNES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS BP 217 Niamey Tel 20 72 23 66/67

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 004/08/ME/F/CCRI/DGI

1. Objet

Dans le cadre de la modernisation de ses services chargés des Affaires Foncières, la Direction Générale des Impôts envisage l'acquisition de matériels topographiques et de cadastre ainsi que de matériels roulants, sur le budget national exercice 2008. Ces matériels sont destinés aux services de la Direction des Affaires Domaniales et Cadastrales et aux Services des Affaires Foncières de Maradi, Tahoua et Zinder.

La Direction Générale des Impôts invite, par le présent avis d'appel d'offres, les candidats remplissant les conditions ci-dessous à présenter une offre sous pli fermé cacheté pour la fourniture de :

- lot 1 : Matériels Topographiques et de Cadastre

- 9 chaînes métalliques de 50m;
- 9 chaînes métalliques de 30m ;
- 4 Niveau NA2 et Trépieds de marque WILD ;
- 4 GPS bifréquences de marque TRIMBLE ;
- 10 GPS (absolus) de marque GARMIN 12 ;
- 4 douzaines de jalons ;
- 4 Tireuses de plans de marque NASHUATEC ;
- 15 Calculatrices scientifiques HP325/HP42S ;
- 8 Tables de dessins de marque SUMMAGRID ;
- 4 TC 607 de marque LEIKA ;
- 50 paquets de Calques ;
- 20 rouleaux de papier ordinaire de 52g/m2
- 50 paquets d'Encre ROTRING ;
- 50 Equerre graduée ;
- 50 Equerre non graduée ;
- 10 boîtes de plumes ;
- 10 paquets de contre calque ;
- 20 Cutchs Minerva ;
- 10 Armoires verticales à plans ;
- 10 Armoires horizontales de plans ;
- 18 Rapporteurs à double graduation ;
- 50 Gommages double face FB20

- lot 2 : Matériels Roulants

- 4 Véhicules Pick-up double cabine (Diesel) ; puissance 9 à 13 CV.
- Accessoires (pneus de secours, cric, etc.)
 - disponibilité des pièces de rechange.
- En raison de la nature des prestations, les

soumissionnaires ne peuvent présenter leurs offres que par lot.

2. Conditions de participation:

Le processus se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres ouvert.

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute personne physique ou morale spécialisée dans la vente des matériels et répondant aux conditions suivantes :

- être régulièrement installé au Niger ;
- ne pas être concernée par les dispositions de l'article 9 de l'Ordonnance n°2002-07 du 18 septembre 2002, portant code des marchés publics.

Les soumissionnaires peuvent postuler pour un seul lot ou pour l'ensemble des lots

3. Constitution des dossiers :

Les offres doivent être accompagnés des pièces suivantes (légalisées si ce sont des photocopies) :

- une justification de l'inscription au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM);
- une attestation de la chambre de commerce d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat de l'année en cours certifiant que le soumissionnaire est à jour dans le paiement de ses cotisations ;
- une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et de l'inspection de travail datant de moins de trois (3) mois certifiant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la réglementation en vigueur au Niger et est à jour dans le paiement de ses cotisations ;
- une attestation de situation fiscale au titre du présent d'Appel d'Offres certifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de ses obligations fiscales (cette attestation n'est valable qu'en son original);
- une attestation de non faillite ou de non liquidation judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- une caution bancaire de deux (2) pour cent du montant de la soumission au nom de la Direction Générale des Impôts pour une durée de validité de l'offre de 120 jours à compter de la date de l'ouverture de l'offre.

Toute offre qui ne sera pas accompagnée de l'une de ces pièces sera systématiquement rejetée.

4. Retrait des dossiers

Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet de documents d'appel d'offres rédigés en français, moyennant paiement d'un montant non remboursable de trois cent mille (300.000) francs CFA, à l'adresse ci-après : Receveur chargé du recouvrement suite à contrôle fiscal / Direction Générale des Impôts/Ministère de l'Economie et des Finances.

BP 217 Niamey - Niger
TEL: 20 72 23 66/67

5. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées de la manière suivante :

- une première enveloppe (1) portant la mention " ORIGINALE " contenant la copie originale de l'offre du lot (ou des lots) pour lequel le soumissionnaire postule ;
- une deuxième enveloppe (2) portant la mention " COPIE " contenant trois (03) exemplaires ou copies de l'offre du lot (ou des lots);
- les deux enveloppes (1 et 2) sont placées dans une troisième enveloppe scellée à la cire et non identifiable, cette dernière enveloppe portera uniquement la mention suivante " Appel d'Offres Ouvert n° 04/08/ME/F/CCRI/DGI : A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION " Toute enveloppe qui ne sera pas présentée sous cette forme sera tout simplement rejetée.

6. Date limite de dépôt des offres et Ouverture des plis

La date limite de dépôt des offres est fixée pour **le mercredi 18 juin 2008 à 9 heures** au Secrétariat du Directeur Général des Impôts. Toutefois, pour les soumissionnaires qui le désirent, ils peuvent déposer leur soumission à la séance d'ouverture des plis.

Les offres sont adressées à **Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances/Direction Générale des Impôts.**

L'ouverture des plis aura lieu **le mercredi 18 juin 2008 à 10 heures** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés dans la salle de réunion de la Direction Générale des Impôts.

REPUBLIQUE DU NIGER
 MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
 COMMISSARIAT CHARGE DES RESSOURCES INTERNES
 DIRECTION GENERALE DES IMPOTS BP 217 Niamey Tel 20 72 23 66/67

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 005/08/ME/F/CCRI/DGI

1. Objet

Dans le cadre de la modernisation de ses services chargés du recouvrement, la Direction Générale des Impôts envisage l'acquisition de machines à timbres sur le budget national exercice 2008.

Ces matériels sont destinés aux Recettes des impôts.

La Direction Générale des Impôts invite, par le présent avis d'appel d'offres international, les candidats remplissant les conditions ci-dessous à présenter une offre sous pli fermé cacheté pour la fourniture, en un lot unique de 60 Machines à timbres.

2. Conditions de participation:

Le processus se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres ouvert international.

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute personne physique ou morale spécialisée dans la vente des matériels et ne pas être concernée par les dispositions de l'article 9 de l'Ordonnance n°2002-07 du 18 septembre 2002, portant code des marchés publics.

3. Constitution des dossiers :

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes (légalisées si ce sont des photocopies) :

- une justification de l'inscription au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;

- une attestation de la chambre de commerce d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat de l'année en cours certifiant que le soumissionnaire est à jour dans le

paiement de ses cotisations ;

- une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et de l'inspection de travail datant de moins de trois (3) mois certifiant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la réglementation en vigueur au Niger et est à jour dans le paiement de ses cotisations ;

- une attestation de situation fiscale au titre du présent d'Appel d'Offres certifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de ses obligations fiscales (cette attestation n'est valable qu'en son original);

- une attestation de non faillite ou de non liquidation judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;

- une caution bancaire au nom de la Direction Générale des Impôts pour une durée de validité de l'offre de 120 jours à compter de la date de l'ouverture de l'offre.

Toute offre qui ne sera pas accompagnée de l'une de ces pièces sera systématiquement rejetée.

4. Retrait des dossiers

Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet de documents d'appel d'offres rédigés en français, moyennant paiement d'un montant non remboursable de trois cent mille (300.000) francs CFA, à l'adresse ci-après : Receveur chargé du recouvrement suite à contrôle fiscal / Direction Générale des Impôts/Ministère de l'Economie et des Finances.

BP 217 Niamey - Niger
 TEL : 20 72 23 66/67

5. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées de la manière suivante :

- une première enveloppe (1) portant la mention " ORIGINALE " contenant la copie originale de l'offre ;

- une deuxième enveloppe (2) portant la mention " COPIE " contenant trois (03) exemplaires ; les deux enveloppes (1 et 2) sont placées dans une troisième enveloppe scellée à la cire et non identifiable, cette dernière enveloppe portera uniquement la mention suivante "**Appel d'Offres Ouvert n° 05/08/ME/F/CCRI/DGI: A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION** " Toute enveloppe qui ne sera pas présentée sous cette forme sera tout simplement rejetée.

6. Date limite de dépôt des offres et Ouverture des plis

La date limite de dépôt des offres est fixée pour le **mardi 03 juillet 2008 à 9 heures** au Secrétariat du Directeur Général des Impôts. Toutefois, pour les soumissionnaires qui le désirent, ils peuvent déposer leur soumission à la séance d'ouverture des plis.

Les offres sont adressées à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances/Direction Générale des Impôts.

L'ouverture des plis aura lieu le **mardi 03 juillet 2008 à 10 heures** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés dans la salle de réunion de la Direction Générale des Impôts.

www.celtel.com

Consommez un
minimum de
500 F de Celtel à Celtel



Photo non contractuelle

Appeler. Gagnant !

Pour un minimum de 500 F de crédit utilisé par jour, de Celtel à Celtel

- Participez au tirage au sort qui vous fera gagner une moto, des packs phones et de nombreux autres lots
- Gagnez 10 points
- Accumulez 1000 points et participez à la tombola finale où vous pourrez gagner une voiture et d'autres cadeaux prestigieux

Bénéficiez de 10% de bonus pour toute recharge Shap Shap effectuée dans la période.

Offre valable du 1er Mai au 25 Juin 2008 ; contacter le 111.



La vie en mieux

**Chemonics
International**

Les Annonces des Postes

Chemonics International, une société américaine basée à Washington, spécialisée dans le domaine du développement international, recrute du personnel et des firmes pour un futur projet qui sera basé à Niamey. S'il vous plait, veuillez voir les annonces ci-dessous :

Les ONGs et Bureaux d'études

Chemonics International cherche à nouer des accords de partenariat et de sous-traitance avec des ONGs, cabinets et bureaux d'études locaux, de haut niveau, ayant une expertise dans les domaines de la formation des agents du secteur public et privé, de la bonne gouvernance, de la lutte anti-corruption, de la communication, et de la gestion et du développement des entreprises. Prière faire parvenir les CV des responsables et un résumé des activités et réalisations des dix dernières années à : **PartenaireNiger@chemonics.com**

Spécialiste en développement des entreprises

Le spécialiste en développement des entreprises fournira un appui technique pour toutes les activités relatives à la facilitation et à la promotion de la création d'entreprises, y compris les procédures d'enregistrement, le renforcement de la capacité institutionnelle et la formation du personnel dans les secteurs public et privés. Qualifications : Diplôme universitaire en gestion des entreprises ou administration publique, ou dans un domaine connexe; Expérience de travail avec les autorités gouvernementales et le secteur privé ; Bonne connaissance de la promotion des entreprises requise, y compris des procédures d'enregistrement, et de la formation des cadres. Expérience des bailleurs de fonds préférable. Excellente connaissance du français exigée ; Bonne maîtrise de l'anglais préférable. Les candidats intéressés et présentant les qualifications requises voudront bien envoyer leur CV à : **BPSNiger@chemonics.com**

Expert en lutte contre la corruption

Le spécialiste en lutte contre la corruption fournira un appui technique et s'occupera de formation pour toutes les activités relatives au contrôle de la corruption au Niger, particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Il ou Elle travaillera avec le Gouvernement, la société civile et les medias comme partenaires de la lutte contre la corruption. Qualifications : Diplôme universitaire en administration publique, droit, Finances, ou dans un domaine connexe; Expérience de travail avec les autorités gouvernementales dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption; Expérience des organisations de la société civile très désirable, ainsi que la conception et la mise en œuvre des programmes de formation dans le domaine de la gouvernance. Expérience des bailleurs de fonds préférable. Excellente connaissance du français exigée ; Bonne maîtrise de l'anglais préférable. Les candidats intéressés et présentant les qualifications requises voudront bien envoyer leur CV à : **ACNiger@chemonics.com**

Spécialiste des Marchés publics

Le spécialiste des marchés publics fournira un appui technique et s'occupera de formation pour toutes les activités relatives au contrôle de la corruption dans le système des marchés publics, particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'éducation, en étroite collaboration avec les institutions publiques qui interviennent dans ce domaine. Qualifications : Diplôme universitaire en administration publique, droit, ou dans un domaine connexe; Expérience de travail avec les autorités gouverne-

mentales dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption; Expérience des marchés publics très désirable, ainsi que la conception et la mise en œuvre des programmes de formation en relation avec l'objet de la mission. Expérience des bailleurs de fonds préférable. Excellente connaissance du français exigée ; Bonne maîtrise de l'anglais préférable. Les candidats intéressés et présentant les qualifications requises voudront bien envoyer leur CV à : **PPNiger@chemonics.com**

Spécialiste de la Société Civile et des Medias

Le spécialiste de la société civile et des medias fournira un appui technique et s'occupera de formation pour renforcer la capacité de la société civile et des media à participer activement à la lutte contre la corruption. A cette fin, il ou elle aura à travailler étroitement avec les associations et ONG concernées de la société civile et des media, et à favoriser l'émergence d'un partenariat productif avec les institutions publiques pour combattre la corruption, particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Qualifications : Diplôme universitaire en sociologie, communication, administration publique, droit, ou dans un domaine connexe; Expérience du travail avec les ONG de la société civile et des media requise. Expérience des bailleurs de fonds préférable. Excellente connaissance du français exigée; Bonne maîtrise de l'anglais préférable.

Les candidats intéressés et présentant les qualifications requises voudront bien envoyer leur CV à : **CSONiger@chemonics.com**

Spécialiste en communication

Le spécialiste en communication sera responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de communication, au niveau national et local, dans des domaines tels que l'éducation des filles, la lutte contre la corruption, et le développement des entreprises. **Qualifications** : Diplôme universitaire en communication ou dans un domaine connexe; Expérience du travail avec le gouvernement, les communautés, et le secteur privé pour élaborer des stratégies et des outils de communication appropriés. Expérience de l'organisation de campagnes à large échelle pour la promotion de l'éducation. Expérience des bailleurs de fonds préférable. Excellente connaissance du français exigée; Les candidats intéressés et présentant les qualifications requises voudront bien envoyer leur CV avec une lettre de couverture à : **CommunicationsNiger@chemonics.com**

Spécialistes en microprojets et petites entreprises

Les spécialistes en microprojets et petites entreprises travailleront avec des organisations communautaires pour développer des activités génératrices de revenus pour aider les programmes locaux des écoles et des élèves. Qualifications : Expérience du travail avec les groupes communautaires, particulièrement les écoles et les ONG, pour préparer et gérer des microprojets et des petites entreprises durables qui serviront à mettre en œuvre des activités communautaires. Expérience des bailleurs de fonds préférable. Excellente connaissance du français exigée; Les candidats intéressés et présentant les qualifications requises voudront bien envoyer leur CV avec une lettre de couverture à : **AGRNiger@chemonics.com**



Promouvoir et valoriser les personnes handicapées en les accompagnant, en renforçant et développant leur capacité d'initiatives



1982 - 2007. Voilà un quart de siècle aujourd'hui que Handicap International, association reconnue d'utilité publique et régie par la loi française de 1901, travaille en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

De sa création dans un camp de réfugiés cambodgiens, que de chemins parcourus ! Toutefois, l'objectif principal qui a motivé sa création, à savoir " contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées " reste le même à travers plus de 60 pays dans lesquels elle est présente et les quelque 240 projets qui y sont exécutés.

Co-prix Nobel de la Paix en 1997 pour son action contre les mines anti personnelles, Handicap International s'est engagé depuis trois ans avec d'autres partenaires aux côtés des Nations Unies pour l'élaboration d'une Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Au Niger, l'association a longtemps œuvré uniquement dans le cadre de projets régionaux. Ce n'est qu'à partir d'octobre 2004 que des missions exploratoires ont préparé le terrain pour l'installation de Handicap International au Niger.

Depuis, Handicap International s'est donné de nouveaux objectifs: " Promouvoir et valoriser les personnes handicapées en les accompagnant, en renforçant et développant leur capacité d'initiatives "

Aujourd'hui, 2 projets sont en cours d'exécution :

PROMOUVOIR LA SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPES EN MILIEU ORDINAIRE

Afin de favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des enfants handicapés, Handicap International a initié en 2007, en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA), un projet pilote d'éducation inclusive sur

2 communes de Niamey.

Les enquêtes d'identification ont permis d'identifier plus de 4 000 enfants handicapés, scolarisés et non scolarisés, sur le territoire de la Communauté Urbaine de Niamey. Sur ce nombre, environ 55% sont déjà scolarisés. Des séances de diagnostic médico-social ont été initiées afin de pouvoir confirmer le handicap identifié lors du recensement et orienter l'enfant vers l'option éducative la plus adaptée pour lui.

Par ailleurs, afin de préparer le milieu scolaire à accueillir et prendre en charge les besoins éducatifs spéciaux de ces enfants, des formations leur ont été offertes. Au cours des prochaines années, plusieurs stratégies seront mises en œuvre afin de s'assurer que la scolarisation des enfants handicapés au Niger soit un succès pour tous.



Formation des enquêteurs pour le recensement des enfants handicapés non scolarisés (Niamey, Mars 2007)

AMELIORER LA PARTICIPATION CITOYENNE DES PERSONNES HANDICAPEES

Dans le but de favoriser la participation active des personnes handicapées à la communauté et la société, Handicap International travaille dans la Communauté Urbaine de Niamey de concert avec les associations de personnes handicapées, les autorités administratives et communales afin que les personnes handicapées puissent être participatives à la vie et au développement de leur commune.

Des actions de sensibilisation auprès des groupements sont menées sur les droits et les devoirs des personnes handicapées ; les capacités des associations sont renforcées en vie associative et des espaces de rencontre sont initiés entre les associations et les autorités administratives et communales. Près de 6 associations et 35 groupements de personnes handicapées participent à l'action sur la Communauté Urbaine de Niamey.



Sensibilisation droits et devoirs des personnes handicapées (Niamey, Janvier 2008)

Catherine GILLET
Directrice de Programme pour le Burkina Faso et le Niger
Contact au Niger : 96 15 76 55

Pour plus d'informations dans le cadre de la célébration de ce 25^{ème} anniversaire, vous êtes invités à visiter notre site : www.handicap-international.org



Avis d'appel d'offre n°04/2008/PPARP/DPASSN-SP/DP1 - 9 ACP NIR 25
Fourniture du matériel de reprographie pour l'Institut National de la Statistique

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Etablissement Public à Caractère Administratif
 PPARP/DPASSN-SP/DP1 - 9 ACP NIR 25

1. Identification et financement du projet

a) Intitulé : Programme Pluriannuel d'appui à la Réduction de la Pauvreté 2006-2008, Devis Programme pour l'Appui au Système Statistique National pour le Suivi de la pauvreté au Niger 9 ACP NIR 25

b) Source de financement : Fonds Européenne de Développement (9^{ème} FED)

c) Situation du financement : Acquis

2. Identification du marché

a) Type de marché : Fourniture

b) Objet : fourniture du matériel de reprographie pour l'Institut National de la Statistique

c) Nombre de lots : un lot

3. Critère d'éligibilité d'origine et d'évaluation

a) Eligibilité : ouvert, à égalité de conditions à toutes les sociétés et entreprises locales

b) Evaluation : voir dossier d'appel d'offres

c) Origine : Sans considération de l'origine

4. Lieu et délais

a) Localisation du projet : République du Niger

b) Lieu de livraison : Niamey (l'adresse précise de livraison sera indiquée dans le contrat).

c) Délai de livraison : 30 jours maximum à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat

d) Délai de validité des offres : 90 jours

5. Autorité contractante

Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique - Maître d'œuvre du PPARP/DPASSN/SP

6. Dossier d'appel d'offres

a) Type : appel d'offres local ouvert

b) Conditions d'acquisition : gratuit et disponible auprès de l'Institut National de la Statistique

c) Retrait du DAO à l'adresse suivante : Institut National de la Statistique B.P 13416 NIAMEY 182, rue de la SIRBA, Tél. : 20 72 35 60, e-mail : ins@ins.ne

7. Langue, réception et ouverture des soumissions

a) Langue : Français

b) Date et heures (locales) limites pour la réception : 20 juin 2008 à 10 heures

c) Date et heures (locales) pour l'ouverture des soumissions : 20 juin 2008 à 10h30

d) Adresse pour la réception et l'ouverture des soumissions : Institut National de la Statistique B.P 13416 NIAMEY 182, rue de la SIRBA

e) Nombre d'originaux de l'offre à fournir : 1

f) Nombre de copies de l'offre à fournir : 3

g) Référence à indiquer sur l'enveloppe :

- Adresse de l'autorité contractante : Monsieur le Directeur Général de l'INS, Régisseur du

PPARP/DPASSN-SP. NIAMEY - République du Niger ;

- Nom du soumissionnaire (mention facultative) ;

"N° et titre de l'appel d'offres avec la mention "A n'ouvrir qu'en séance officielle d'ouverture des soumissions".

8. Cautionnement et garantie :

a) Cautions bancaires en garantie de paiement d'avance de 60%

b) Retenue de garantie : 10% de la valeur du marché

c) Garantie de bonne exécution : 5% de la valeur du marché

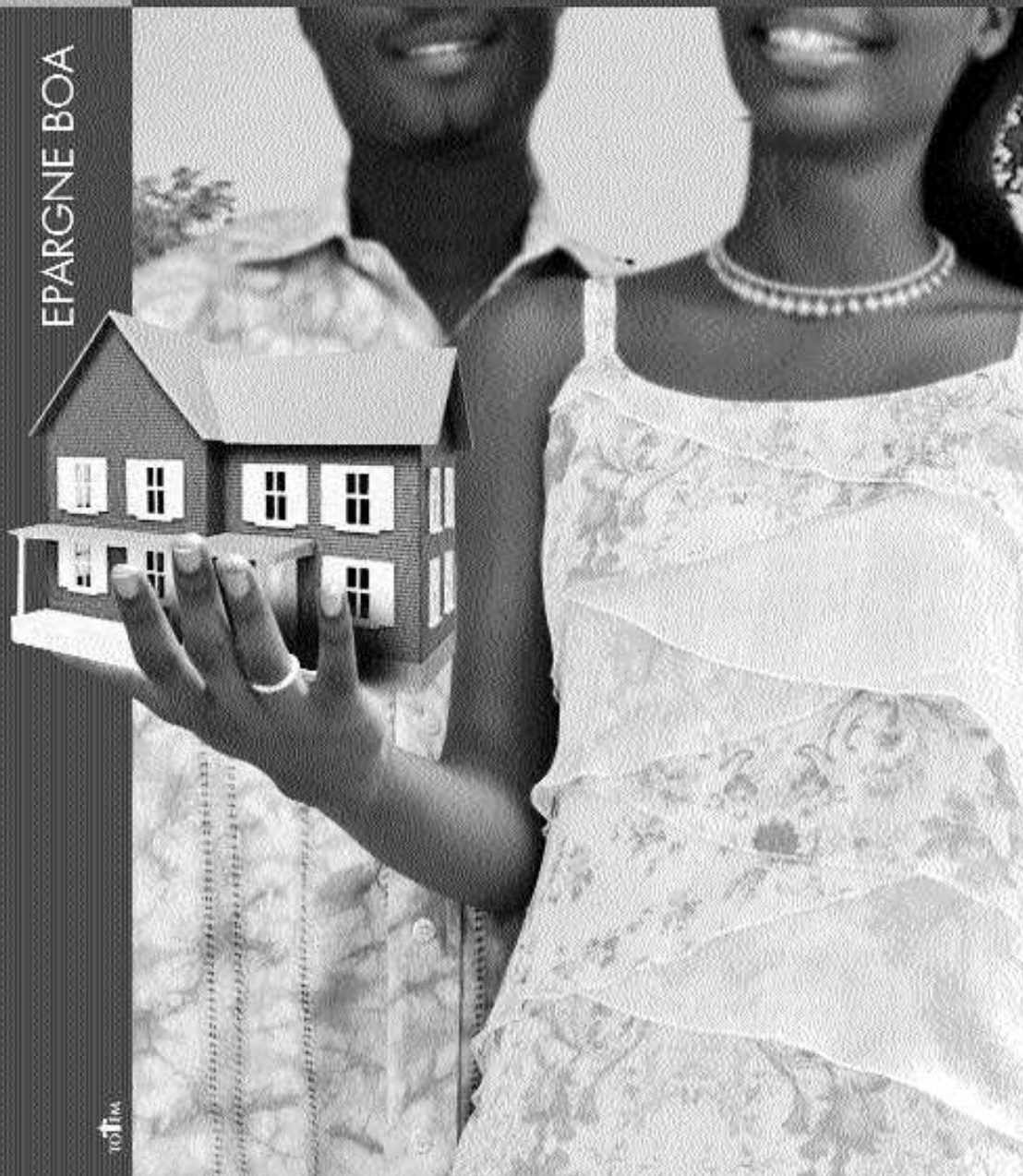
d) Garantie de soumission : cent cinquante mille cinq cent (150 500) FCFA.

e) Période de Garantie : 12 mois à dater de la réception provisoire

f) Service après vente : le titulaire s'engage à fournir pendant la période de garantie un service après-vente pour le matériel qui sera affecté aux structures bénéficiaires. Il doit être en mesure d'effectuer ou faire effectuer l'entretien et les réparations des fournitures et à assurer un approvisionnement rapide en pièces de rechange.

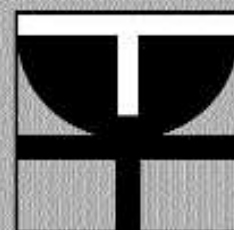
COMPTE EPARGNE LOGEMENT

EPARGNE BOA



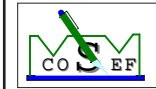
Pour préparer
 votre projet
 immobilier

NOUVEAU !



**BANK
 OF
 AFRICA
 NIGER**

GRUPE BANK OF AFRICA



AVIS DE RECRUTEMENT

Le cabinet COSEF cherche pour le compte d'un programme d'un bureau de Coopération basé à Niamey, un (1) Assistant technique "renforcement de capacités / décentralisation".

I. RESPONSABILITES ET TACHES

Sous l'autorité du Directeur du bureau de la Coopération, l'Assistant Technique appuie l'avancée globale du volet de formation en matière de la décentralisation tant dans le domaine de la conception de nouveaux modules de formation ou l'adaptation des anciens, et la mise en œuvre des formations, leur suivi évaluation, mais aussi le renforcement des capacités des acteurs partenaires qui élaborent ou dispensent les formations. De plus, il participe à la formulation d'une stratégie et politique nationale de formation à la décentralisation (cadre global, contenu, acteurs publics et privés...).

Il est plus particulièrement chargé (e) des tâches suivantes :

- Appuyer l'organisation des réunions du groupe de travail "décentralisation" ;
- Favoriser l'échange entre les différents membres du groupe de travail "décentralisation" ;
- Appuyer à la coordination des activités et mesures de renforcement des capacités des acteurs locaux au niveau du programme en matière de la décentralisation ;
- Appuyer l'opérationnalisation du concept de renforcement des capacités des acteurs locaux au niveau du programme ;
- Appuyer l'élaboration d'un chronogramme de développement du volet formation (conception de nouveaux modules, mise en œuvre, suivi évaluation) ;
- Contribuer à tenir à jour un tableau d'avancement de la réalisation du plan de renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine de la décentralisation ;
- Identifier les acteurs, structures et personnes ressources intervenant dans ce domaine, les modules de formation existants, les acteurs et opérateurs de formation du secteur ;
- Appuyer et conseiller les opérateurs et acteurs partenaires qui assurent la conception, l'harmonisation et la mise en œuvre des modules et du plan de formation ;
- Accompagner la mise en œuvre du concept et programme de renforcement des capacités des acteurs locaux au niveau du programme ;
- Appuyer le suivi quantitatif et qualitatif des résultats des

interventions du programme en matière de la décentralisation en concertation avec l'unité Suivi et Evaluation ;

- Documenter les changements constatés ;
- Appuyer la capitalisation et la montée en échelle des expériences du programme dans le domaine du renforcement des capacités des acteurs locaux en décentralisation ;
- Identifier, documenter et lever les acquis ainsi que les points de blocage ou de retard ;
- Participer et contribuer à la formulation et mise en œuvre d'une stratégie et politique nationale harmonisée et coordonnée de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs, opérateurs et structures intervenant dans le secteur de formation à la décentralisation.

II. PROFIL

- Etre titulaire d'un Bac + 5 en pédagogie, science politique, sociologie, géographie ou qualification similaire ;
- Avoir une expérience professionnelle de 5 ans minimum dans l'administration ministérielle, territoriale ou une autre institution, un projet ou programme de développement ou une ONG ;
- Avoir d'excellentes capacités de communication et de négociation ;
- Avoir une connaissance profonde des méthodes d'appui conseil ;
- Capacité et volonté de travailler dans une équipe multidisciplinaire et multiculturelle ;
- Capacités d'analyse et de conception ;
- Avoir une bonne expérience du français et des notions en anglais et la connaissance des langues nationales (de préférences 2 langues nationales) Zarma, ou Haoussa ou Tamacheq serait un atout
- Etre disponible immédiatement.

III. COMPOSITION ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé, des copies légalisées des diplômes et des attestations de travail, un certificat de nationalité légalisé et toute pièce pouvant justifier l'aptitude et l'expérience du candidat doivent être déposés au Cabinet COSEF sis à l'Immeuble UGAN Niamey, Rue du Kalley -
Tel : 20 73 64 80 - Email : cosef@intnet.ne au plus tard le 04 Juin 2008 à 16 heures.

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET LOISIRS CHARGE DE LA
PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ARTISTIQUE

Direction de la Cinématographie

COMMUNIQUE

Le Ministère de la Culture, des Arts et Loisirs, chargé de la Promotion de l'Entrepreneuriat Artistique rappelle les jeunes cinéastes de l'organisation de la 8^{ème} Edition du Concours International de courts métrages dénommé "Clap Ivoire".

Dans ce cadre il est prévu une compétition nationale pour sélectionner les lauréats du Niger dans la catégorie documentaire et fiction. Tous les jeunes cinéastes désirant participer à ce concours sont priés de déposer leurs œuvres (films documentaires et de fiction d'une durée de 06 ou 13 mn version française ou sous titré en français, datant de moins de 2 ans) de format VHS, Betacam, Dvcam, VCD ou DVD à la Direction de la Cinématographie, porte 214 au Ministère de la Culture, des Arts et Loisirs, chargé de la Promotion de l'Entrepreneuriat Artistique au plus tard le 13 juillet 2008 à 16 h 30 mn.

Pour toutes informations complémentaires s'adresser à la Direction de la Cinématographie où les fiches d'inscription et le règlement du concours sont disponibles.

ANNONCE DES RECRUTEMENT

Le Programme pour la Paix par le Développement, d'une durée de trois ans, est exécuté par l'Academy for Educational Development (AED) et financé par USAID, avec le but d'améliorer la gouvernance, augmenter les opportunités pour les jeunes, et élargir l'accès à l'information dans la Mauritanie, au Tchad et au Niger. AED facilite la recherche des professionnels en développement et médias pour Equal Access, sous-traitant d'AED en la matière :

Un Responsable de Projet/Programmes qui dirigera la mise en application des activités médiatiques en assurant leurs accomplissements dans les délais et limites du budget alloué. Cette personne dirigera également l'équipe des producteurs ou des metteurs en scène travaillant en matière de gouvernance et capacitation des jeunes et sera à même de gérer tous les aspects de travail des équipes de production radio, l'édition, possédant une vue créative, technique des montages audios, y compris la surveillance de la construction d'un studio de radio (ou station de radio).

Le/la candidat(e) en question devrait disposer d'une intégrité professionnelle très élevée, d'un diplôme universitaire pertinent et au moins cinq années d'expérience, par préférence en travaillant avec une ONG, habile et expérimentée en résolution de problèmes, contrôle et évaluation, gestion des équipes à tâches diverses ainsi que dans la production radio et /ou dans la retransmission radio, faire preuve d'une qualité de travail dans le domaine de la radio, et pouvant travailler avec un certain degré d'indépendance.

Un Responsable Technique qui assurera la qualité technique de l'équipe, dans le domaine des nouvelles technologies de pointe en matière de retransmissions audios et audio-visuelles; dirigera les programmes de formation technique, et des projets y compris avec les partenaires des stations FM. La personne en question devrait avoir au moins deux à cinq années d'expérience avec expertise reconnue dans le secteur du développement de la radio et de la retransmission dans le pays, et

l'utilisation de la technologie numérique pour la mise à jour dans le secteur; une excellente connaissance dans le secteur de la technologie d'information avec une expertise en montage audio numérique et post-production ; une bonne connaissance en outil informatique, y compris la capacité d'apprendre d'une manière rapide et efficace l'utilisation des logiciels audios numériques nouveaux.

Des Réalisateurs ou Producteurs junior et senior développeront le contenu des deux séries radios, feront collecte des informations et des recherches littéraires pour développer des concepts d'émissions, et se chargeront des scripts finaux, ainsi que de l'enregistrement. Les producteurs devraient avoir au minimum deux années d'expérience dans le développement des essais et des scripts, dans leur rédaction ou des scénarios ainsi que dans la production et la retransmission des émissions radios sur des thèmes de développement sociaux, enregistrement et montage audio numérique, dans l'audition Adobe, dans le domaine des minidisques et les enregistreurs flash memory. Des candidats pré-sélectionnés seront priés de fournir un exemplaire de script et /ou une émission audio complète sur laquelle ils ont travaillé. Les candidates ou candidats intéressés aux émissions des jeunes devraient avoir entre 18 et 30 ans (des jeunes extrêmement motivés, avec moins d'expérience dans le domaine spécifique des médias, mais avec des aptitudes considérables dans d'autres domaines, sont également les bienvenus).

Personnel junior et senior qui entretiendront des liens directs dans les communautés seront responsables de la conceptualisation des projets en collectionnant et en maintenant une base des données couvrant des activités communautaires; en dirigeant la formation des partenaires communautaires ainsi que des instructeurs ; et tenant un registre des succès survenus. Le personnel devrait avoir entre 2 et 5 ans d'expérience dans la gestion des projets, le développement communautaire ; expérience avec des ONG locales et Organisations Basées dans les Communautés ; expérience dans la formation des individus et des groupes.

En plus des compétences mentionnées ci-dessus, les candidats ou candidates devraient posséder:

- Un niveau très élevé en français, écrit et parlé, ainsi qu'en langues nationales- la connaissance de l'anglais étant un avantage.
- Etre disposé à voyager pendant une période assez étendue dans les régions rurales du pays.
- Avoir l'expérience de travailler en équipe ou de manière individuelle et respectant des dates imposées
- Etre passionnés et convaincu de la capacité de la radio d'éduquer et faciliter de changement positif.
- Avoir une bonne connaissance des problèmes posés par les deux séries de programmes radio à savoir: la bonne gouvernance et la capacitation de la jeunesse
- Avoir un esprit créatif, flexible et ouvert à l'apprentissage

Les dossiers des candidats intéressés doivent contenir les documents suivants (ils ne seront pas restitués):

- Un curriculum vitae détaillé avec adresse complète;
- Une lettre de motivation manuscrite;
- Une copie certifiée du dernier diplôme, titre et attestation de qualification;
- Copies des certificats ou attestations d'emploi;
- Un certificat médical (datant de moins de trois mois);
- Trois numéros de contact pour références professionnelles.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leurs dossier au plus tard le 6 Juin, 2008, à 13:30 heures, à l'adresse suivante:

AED/Equal Access, Bureau Africare, Boulevard Mali Béro ; Niamey, Niger

Le dossier de candidature sous pli fermé doit porter la mention " Recrutement AED/Equal Access", et indiquer le poste spécifique. Nous remercions tous les postulants de leur intérêt. Les descriptions de postes avec détails sont disponibles au bureau Africare.

N.B. - Seuls les candidats retenus pour un entretien seront contactés.

- Aucun dossier ne sera restitué.

HOROSCOPE

Prévisions de vendredi-samedi-dimanche

1 Bélier (21 mars - 19 avril)

VENDREDI: Soyez prudent dans vos décisions professionnelles.

SAMEDI: Vous serez optimiste et déterminé.

DIMANCHE: Partagez vos envies, vos désirs, c'est le partage qui donne de la matière à vos rêves.

3 Gémeaux (21 mai - 21 juin)

VENDREDI: Si vous avez des dettes, ne tardez pas à les rembourser.

SAMEDI: Vous serez confiant et serein pour l'avenir.

DIMANCHE: Des nouvelles de l'étranger vous feront voyager.

5 Lion (23 juillet - 21 août)

VENDREDI: Ne tirez pas sur la corde dans le boulot !

Accordez-vous un repos absolu.

SAMEDI: Après une bonne nuit de sommeil, vous serez prêt à repartir du bon pied.

DIMANCHE: Vos opinions vous vaudront des critiques de la part de personnes inamicales.

7 Balance (22 sept. - 22 oct.)

VENDREDI: Certains souvenirs seront douloureux.

SAMEDI: Gérer bien l'argent de la maison.

DIMANCHE: Les amoureux iront mains dans la main.

9 Sagittaire (22 nov. - 22 déc.)

VENDREDI: Ne dépensez pas plus qu'il ne faut.

SAMEDI: Vous saurez vous montrer indispensable au boulot.

DIMANCHE: La famille s'agrandit encore? Que de bonnes nouvelles !

11 Verseau (20 janv. - 18 février)

VENDREDI: Vous aurez besoin de calme et de solitude.

Organisez-vous un week-end.

SAMEDI: Ressourcez-vous.

Et revenez en forme !

DIMANCHE: Vous aurez une énergie particulièrement constructive.

2 Taureau (20 avril - 20 mai)

VENDREDI: Un voyage s'annonce radieux, et plein de bonnes surprises.

SAMEDI: Ceux qui ont besoin d'aide pourront compter sur vous.

DIMANCHE: Soyez réaliste, vous atteindrez vos buts plus facilement.

4 Cancer (22 juin - 22 juillet)

VENDREDI: Mettez de l'eau dans votre vin si vous voulez que les autres fassent pareil.

SAMEDI: Les couples vivront pleinement leur engagement.

DIMANCHE: Une nouvelle étape commence pour vous. Celle de la maturité.

6 Vierge (22 août - 21 sept.)

VENDREDI: Un dîner romantique, voilà ce qui fera chavirer votre coeur.

SAMEDI: Faites du sport.

En plein air, ce serait encore mieux.

DIMANCHE: C'est l'heure du grand nettoyage des animaux domestiques !.

8 Scorpion (24 oct. - 22 Nov.)

VENDREDI: Ceux qui passent des entretiens d'embauche feront bonne impression.

SAMEDI: Le temps passé en famille sera de qualité.

Ça fait du bien, ces retrouvailles.

DIMANCHE: Grande complicité avec un proche.

10 Capricorne (21 déc. - 19 janv.)

VENDREDI: Votre caractère vous ouvrira des portes. Saisissez les opportunités.

SAMEDI: Soyez vous-même, restez naturel.

DIMANCHE: Vous pourrez faire de très bonnes affaires. Ayez l'oeil !

12 Poissons (19 Fév. - 20 mars)

VENDREDI: Avec vous la fête sera plus folle !.

SAMEDI: Vous pourrez compter sur vos amis à tout moment.

DIMANCHE: Vous trouverez le calme dans la solitude. Faites comprendre à vos proches que vous avez besoin de cela.

MOTS CROISES

| | | | | | | | | | |
|----|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 1 | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | |

HORIZONTALEMENT

- Relater - Coup imparable;
- Vient d'avoir - Linge de lit;
- Formations militaires - Volcan du Japon;
- Tranchant du rasoir - Artère - Trompé;
- Demi poulet - Non mérités;
- Hurllement - Siège;
- Soldat américain - Grecque - Plante textile;
- Pépinière de cadres - Engagent un procès;
- Décret du roi - A moitié taillé;
- Observer attentivement pour contrôler;

VERTICALEMENT

- Disparues dans les flots;
- Une des îles Cyclades - Non mérité;
- Voie ferrée - Chanson;
- Pouffe - Colère - Petit écran;
- La vie au-delà du futur !;
- L'hémisphère des pauvres - Vin italien;
- Possédés - Désert local;
- Perroquet - Lumière du jour;
- Hutte - Rusé;
- Causer une grande frayeur.

numéro précédent

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| S | C | O | N | T | R | A | C | T | E | R |
| O | U | I | R | | N | O | R | M | E | |
| N | N | E | | P | U | N | I | E | S | |
| S | A | | T | A | S | | A | R | T | |
| T | | N | O | M | | I | | I | R | |
| E | R | | T | | A | S | E | | E | |
| L | E | A | | I | N | O | | M | I | |
| L | A | I | S | S | E | | S | O | N | |
| E | I | D | E | R | | C | O | U | T | |
| S | T | A | L | A | G | M | I | T | E | |

Numéros utiles

| | |
|-------------------|-------------|
| Renseignements: | 12 |
| Sapeurs Pompiers: | 18 |
| Réclamation : | 13 |
| Police secours : | 17 |
| Hôpital : | 20 72 25 21 |
| Médecins de nuit: | 20 73 47 37 |

Pharmacies de garde

| | Du samedi 17 au samedi 24 Mai 2008 | Du samedi 24 au samedi 31 Mai 2008 |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Kalley Est As Salam Rond Point | <ul style="list-style-type: none"> Château 1 Grand Marché Any Kouara Lac Tchad Espoir Sabo Dan Gao Askia Camping Cité Fayçal privé Populaire SONI |
| | <ul style="list-style-type: none"> Ecoles Diouri Kaocen Ecole Canada Maisons Economiques Jangorzo Vogue Banifandou Populaire Talladjé Pop. Hôpital (sauf les dimanches) | <ul style="list-style-type: none"> Pop. Hôpital (sauf les dimanches) |

Rions-en

Diplomates

Deux diplomates discutent. Le Français explique à son collègue Chinois :

- Nous avons un dicton en France : " Plus on est de fous, plus on rit. "

Le Chinois rétorque :

- Comme c'est curieux... Chez nous, on dit " Plus on est de fous, moins il y a de riz ! "

Promenade

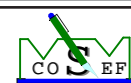
Deux hommes se promènent au bord d'une voie ferrée.

- J'ai jamais vu un escalier aussi long dit l'un.

- Et pourquoi la rampe est-elle placée aussi

bas ? demande l'autre

- T'inquiète pas, reprend le premier, on est au bout de nos peines : voilà l'ascenseur qui arrive !



AVIS DE RECRUTEMENT

Le cabinet COSEF cherche pour le compte d'un bureau de Coopération basé à Niamey, un (e) Assistant (e) Administratif (ve).

I. RESPONSABILITES ET TACHES

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Bureau de la Coopération et sous la supervision de la Direction Administrative et Financière, sa mission consiste à assister la direction administrative et financière à réaliser des tâches administratives relatives au secrétariat, la logistique, les achats et les contrats.

Il (elle) est particulièrement chargé (e) des tâches suivantes :

- Assister à la rédaction de courriers administratifs et en assurer la distribution et le classement ;
- Photocopier, archiver les documents administratifs selon la réglementation interne ; suivre les dossiers d'assurance, assurer le classement de la documentation ;
- Contrôler le travail du personnel de nettoyage, de gardiennage et de jardinage, contrôler les stocks de produits.
- Contrôler les stocks d'équipements et de matériels, en conformité avec les inventaires ;
- Organiser la vente d'ancien matériel ;
- Suivre les dossiers d'achat, veiller en collaboration avec le chargé des achats au respect des procédures ;
- Procéder à la saisie des contrats dans un logiciel

spécifique ;

II. PROFIL

- Avoir un diplôme universitaire du niveau DEUG, Licence ou d'Institut (licence professionnelle) en Administration, Gestion Administrative ;
- Avoir une expérience professionnelle de 5 ans en Administration ou dans un poste similaire ;
- Avoir des bonnes capacités en organisation et gestion de travail ;
- Avoir l'esprit de synthèse et d'équipe ;
- Avoir une connaissance en informatique (Word, Excel, Outlook, Internet Explorer) ;
- Avoir la maîtrise du français et des connaissances en langues nationales et en allemand souhaitées ;
- Etre disponible immédiatement.

III. COMPOSITION ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé, des copies légalisées des diplômes et des attestations de travail, un certificat de nationalité légalisé et toute pièce pouvant justifier l'aptitude et l'expérience du candidat doivent être déposés au Cabinet COSEF sis à l'Immeuble UGAN Niamey, Rue du Kalley - Tel : 20 73 64 80 - Email : cosef@intnet.ne au plus tard le 04 Juin 2008 à 16 heures.

Lancement, mercredi, à l'IFTIC du Projet "Médias par et pour les jeunes"

La parole aux jeunes

Le "Projet Médias par et pour les jeunes" a été lancé, mercredi dernier, dans les locaux de l'Ecole de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC). La cérémonie de lancement a été présidée par le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Abdourahmane Seydou, en présence du président du Conseil

Supérieur de la Communication, M. Daouda Diallo, du ministre de la Communication, Porte Parole du gouvernement, M. Mohamed Ben Omar, de celui de la Promotion des Jeunes Entrepreneurs et de la Réforme des Entreprises Publiques, M. Salou Gobi, du Représentant résident de l'UNICEF au Niger, M. Akhil Iyer, du Gouverneur de Niamey, des représen-

tants des missions diplomatiques et de plusieurs autres invités. Le lancement de ce projet a été suivi de l'ouverture de la Radio-école. Le projet "Médias par et pour les jeunes" a vu le jour grâce à l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et d'autres partenaires comme la coopération française. Il est placé sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports, en relation avec celui de la Communication. Il faut noter que 20 jeunes ont été formés dans le cadre de ce projet, en techniques de production radiophonique, prise de son, montage et mise en ondes. Les attestations de fin de stage leur ont d'ailleurs été remises à cette occasion par le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement.

Le Projet "Médias par et pour les jeunes" consiste, "à travers des activités de plaidoyer et d'information axées sur les jeunes et par les jeunes, à appuyer des campagnes à travers les médias favorisant la mobilisation et l'implication des enfants et des adolescents pour la promotion de leurs droits", a indiqué le ministre Abdoul-Rahmane Seydou dans son discours de lancement. La mise en œuvre de ce projet rentre dans le cadre de la politique de promotion de la jeunesse nigérienne, car il est une évidence que l'information des jeunes est un des acteurs du développement, de consolidation de la stabilité politique et

sociale et de la prospérité économique. Quant au ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, M. Mohamed Ben Omar, il a salué ce projet qui "vient renforcer les capacités managériales et académiques de l'IFTIC qui a fait ses preuves dans la formation des cadres de l'information et de la communication aussi bien au Niger qu'ailleurs". C'est aussi une grande première dans le domaine de la coopération entre le système des Nations Unies, et en particulier avec l'UNICEF, dans le domaine de cette population cible qu'est la jeunesse. Le ministre Mohamed Ben Omar a réaffirmé l'engagement de son département à soutenir et à accompagner ce projet mis à la disposition de cette école et des jeunes. Le ministre Ben Omar a demandé aux jeunes de s'approprier ce projet, de chercher à maîtriser les techniques de l'information en vue de participer pleinement au développement de notre pays, car "vous êtes, comme vous le dites vous-mêmes, une génération consciente", a-t-il lancé à l'endroit des jeunes. Le Représentant résident de l'UNICEF au Niger, M. Akhil Iyer, s'est lui réjoui de l'aboutissement de ce projet. M. Akhil Iyer a souligné la pertinence de ce projet dans un pays comme le Niger où les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 67% de la population. Par la mise en œuvre de ce projet, les jeunes pourront aborder les problèmes auxquels ils sont confrontés (chômage, VIH/Sida, etc.), échanger et proposer des solutions. "Les enfants et les jeunes ont une vision du monde qu'ils ont le droit d'exprimer.

Siradji Sanda

Point de presse du Comité National Chargé de Piloter la Reprise du Fichier Electoral

Démarrage, le 19 juin prochain, du recensement électoral

Le président du Comité national chargé de piloter la reprise du fichier électoral, M. Moumouni Hamidou, a animé hier matin un point de presse dans son cabinet. Ce point de presse vise pour le Comité à apporter des explications par rapport au report intervenu sur la date de la tenue du recensement électoral. Le président du Comité national chargé de piloter la reprise du fichier électoral, M. Moumouni Hamidou, a tout d'abord rappelé que ce recensement devrait se tenir du 15 au 29 mai. Il a ajouté qu'au mois d'avril dernier, le comité a dépêché plusieurs missions qui ont sillonné l'ensemble des communes du Niger. C'est au retour de ces missions que le comité, à travers les rapports qu'elles ont produits, a constaté certaines difficultés du terrain qu'il faille résoudre avant le démarrage du recensement.

Entre autres difficultés rencontrées par les missions sur le terrain, figure le recensement de la région d'Agadez qui constitue un problème un peu particulier. Le président Moumouni Hamidou a souligné qu'il y a également le problème de recensement de certaines tribus dans la région de Diffa. " Nous avons soumis ces deux problèmes au gouvernement et, de concert avec lui, le comité a élaboré des mécanismes qu'il doit adopter pour recenser ces régions, et plus précisément la région d'Agadez ", a-t-il ajouté. Une autre difficulté rencontrée est relative à l'installation des Commissions Administratives (CA) et surtout à leur fonctionnement. Selon M. Moumouni Hamidou, ces Commissions administratives, de par le code électoral, sont les maillons essentiels de la reprise du fichier électoral. Or, il se trouve que pour des raisons d'incompréhension ou peut-être de déficit d'information, il y a eu quelques difficultés dans le cadre de l'installation de ces commissions. Fort heureusement, ces difficultés ont été aplanies car le président du comité a profité de la 3ème édition de la journée des communes qui s'est tenue à Tahoua pour rencontrer les maires et leur expliquer les tenants et les aboutissants de l'arrêté qui détermine la composition des commissions administratives. En dehors de ces problèmes d'ordre pratique, a poursuivi M. Moumouni Hamidou, le véritable problème qui s'est toujours posé au Comité est le code électoral. Ce code actuellement en vigueur, a-t-il indiqué, comporte beaucoup d'insuffisances, et ne permet pas au comité de faire un bon recensement électoral. Le président du CNCPRFE a rappelé que dès ses premières réunions en plénière, le comité n'a pas hésité à soumettre ce problème à l'appréciation du gouvernement et du Comité National de Dialogue Politique(CNDP). C'est d'ailleurs, a-t-il ajouté, pour cette raison que ce dernier a mis sur pied un comité ad hoc chargé du toilettage des textes. Depuis le mois de juillet dernier, ce comité a fait un travail impressionnant. Il a revu toutes les difficultés que contient le code et les a réglées, a souligné M. Moumouni Hamidou. Examiné par le Conseil des ministres, ce projet de loi est actuellement à l'Assemblée nationale pour adoption. Le président du Comité national chargé de piloter la reprise du fichier électoral a souhaité qu'au sortir de la présente session du parlement, ce projet de loi soit adopté. Car devait-il ajouter, si cela n'est pas fait, tout le travail qui a été accompli en amont tombera à l'eau. M. Moumouni Hamidou a cité l'exemple de la fiche de recensement dont le contenu est déterminé par la loi. Or l'article actuel qui parle de cette fiche a beaucoup d'insuffisances. Le président du CNCPRFE devait dire que la raison essentielle du report de ce recensement réside dans les imperfections de ce code électo-

ral. Car, devait-il ajouter, le comité n'arrive toujours pas à éditer la fiche, encore moins le manuel à l'usage de l'agent recenseur. La nouvelle date retenue pour le démarrage de ce recensement est celle du 19 juin prochain. A cette date là, a conclu M. Moumouni Hamidou, "qu'il y ait loi ou pas, le comité fera son travail".

Oumarou Moussa

Hommage posthume

Adieu, l'ami Torda

Une seule année : 1942, mais à quatre mois d'écart entre toi et moi. Nous n'avions jamais fait attention à notre année de naissance. Nous n'avions pas ce temps-là. J'en fais cas en cette journée fatidique et douloureuse du 15 mai où tu nous as brutalement quitté. Dire que la veille seulement, jusqu'à 23 h, nous étions, comme d'habitude, à la terrasse de chez toi pour parler de la vie, du monde et des surprises qu'ils réservent ! Et tu me disais : "Abdoulaye, la vie n'est rien... ". Oui, la vie est une école. Même si elle ne garantit rien. C'est du moins ce que j'ai compris, quand à l'épreuve du Bac de français, l'examinatrice m'a posé la question de savoir s'il existe une justice en ce bas monde. Je lui répondis simplement : oui, c'est la mort ! Et elle m'a donné 15 sur 20. En effet, la mort demeure le seul couloir que ne peut éviter tout être vivant. Mais, vivant ou mort, peu importe ! Ce qui restera, c'est surtout le passage que l'on emprunte et qui conduit du berceau à la tombe. Tu nous a quitté, disais-je en emportant avec toi, une partie de notre existence, un pan de notre quotidien. Tous ces visages assombrés, ces esprits perturbés, hébétés en apprenant ta subite disparition, nous dictent une réalité : la mort qui ne laisse personne indifférent. Tu nous as laissé ce grand vide que ne combleront jamais les activités qui nous occupent dans ce bas monde, car à un moment ou à un autre de la journée ou de la nuit, nous aurons forcément une pensée pour toi. Tu nous as quittés après avoir accompli ton devoir vis-à-vis de nous tous, j'allais dire de la Nation pour laquelle tu resteras un modèle. Ces longues causeries, au cours desquelles tu t'oublies toi-même, pour ne parler que de ton pays, de sa construction, resteront gravées dans nos mémoires. C'est sont des moments inoubliables. Ce qui t'a amené d'ailleurs à préfacer mon livre, notre livre : " Construire le Niger. Autour de toi, le cabinet du Président de la République, Son Excellence Mamadou Tandja, Chef de l'Etat, ta famille, tes amis, ces millions d'anonymes qui te sollicitent, te pleureront toujours. Tu laisses un vide à la Mairie de Bonkhoukou, orpheline au moment où tu t'apprêtais à achever sa mise en place. Nous ne comprenons pas, mais ainsi l'a voulu Allah qui décide et qui t'accueille aujourd'hui dans son éternel royaume. Lorsque nous empruntons le chemin de Niamey à Bonkhoukou, pour te ramener à la dernière demeure, un long cor-



Feu Commandant Torda

tège de voitures soulevait la poussière, alors que bondés de passagers, nous ne parlions que de toi. Ta fidélité, ta générosité, ton humanisme, ton humilité, ta disponibilité entière et ta sagesse, ton stoïcisme, ta solidarité car tu disais toujours "tout va bien" même quand tu souffrais, quel parcours atypique ! Voilà ce que nous retiendrons encore de toi. Et pourtant, tu as enduré tant d'épreuves quotidiennes au service de tous. Aujourd'hui, beaucoup de gens pleurent parce qu'ils sont devenus orphelins et paumés. Ils ne défilent plus jamais dans ton bureau où s'entassaient des dossiers et des correspondances, ni à ta résidence. Des sollicitations, rien que des sollicitations et des demandes d'intervention pour obtenir une réparation quand ils ont été grugés ici ou là et parfois de soutien pour telle ou telle autre action. Des veuves, des handicapés, des pères

et mères de famille qui disaient " Torda, tu es notre seul recours " ! Combien de fois ai-je entendu de telles plaintes quand je montais à ton bureau ! De ta vie militaire et civile, de ton existence tout court, je retiendrai aussi cette histoire du Bellah et du Peulh que je t'ai racontée et qui m'a été contée par le petit fils du chef de canton de Bonkhoukou, ton parent ! Nous l'avions évoquée entre autres sujets à la veille de ton décès à ta terrasse vers 23 H, comme nous avions l'habitude de discuter avant de nous quitter. Ainsi va la vie, ce bout de chemin que nous sommes condamnés à emprunter pour être un jour ensemble, là-bas, sous terre ou dans l'au-delà. Allah le Miséricordieux, Seul le sait. La mosquée devant ta maison où nous prions ensemble, et qui accueille tant de monde, restera un lieu où nous continuerons à psalmodier pour le repos de ton âme. Enfin, tous ensemble, ta famille, le cabinet du Président de la République, dont les plantons et les autres, le gouvernement, dont son Chef en tête, toutes les institutions républicaines, tes frères d'armes, Sidi Koutoubi, Moussa Tankadia un de tes fidèles, ta fille Dakigni, "ton grand frère", notre ami ondulatoire, tes connaissances à travers le monde entier, te conserveront toujours en pensée. Mon Commandant, Monsieur le chef de cabinet du Président de la République, Monsieur le Maire, Torda, notre Bouzou, que sais-je encore ? Tu m'appelais Sergent, comme pour nous rappeler le bon vieux temps de la caserne, et moi je répondais oui mon Commandant ! Nous retiendrons seulement ce que tu nous a légué : ton don de soi et ton sacrifice suprême jusqu'à ton dernier souffle pour tes semblables. Et depuis, les amis ne cessent d'appeler de partout pour toi. Adieu cher ami Torda, que la terre te soit légère

Amen ! Ton ami et compagnon de toujours
Dr Abdoulaye Hassane Diallo
ex-Sergent des FAN.

Communiqué de remerciement

La grande famille TORDA Hainikoye à Ballayara, Filingué et Niamey, amis et connaissances remercient tous ceux qui de près, ou de loin, ont compati à leur douleur suite au décès de leur petit-fils, fils, frère, père et grand-père TORDA Hainikoye rappelé à Dieu le jeudi 15 mai 2008. Que la terre lui soit légère et qu'Allah Le Tout Puissant le reçoive dans Son Paradis Eternel. Amen !